

**10<sup>ème</sup> CONFERENCE PERMANENTE DU SRDE**

**- 2 juin 2010 -**

**MISE EN ŒUVRE  
DU SCHEMA REGIONAL  
DE DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE**

---

**CONFERENCE PERMANENTE  
du  
2 juin 2010**



**2.  
Ordre du jour complémentaire**

## SOMMAIRE

---

**Évaluation du SRDE**

**La Stratégie Régionale Innovation (SRI)**

**L'action à l'International : IWeek, Convention CCI International et NFX**

**Le Programme Régional de Dynamisation des Entreprises Commerciales et de Services**

Et Signature de la convention cadre

**Le Pôle d'excellence économique BTP**

**Le Pôle d'excellence UBIQUITAIRE**



## L'EVALUATION DU SRDE



# Evaluation du rôle de coordination économique de la Région dans le cadre du Schéma Régional de Développement Economique (SRDE)

## Cahier des charges

### 1. LE CONTEXTE

---

La loi N°2004-809 du 13 août 2004, donne aux régions la possibilité d'élaborer, à titre expérimental un Schéma Régional de Développement Economique (SRDE).

Le rôle de coordination du développement économique est relativement peu précisé dans les textes législatifs (Cf. les rapports de la Cour des Comptes sur les aides des collectivités territoriales au développement économique de novembre 2007 et sur la conduite par l'Etat de la décentralisation de novembre 2009).

Bénéficiant d'une tradition en matière de coopération avec les acteurs économiques régionaux, notamment à travers l'adoption en 1998 du document d'orientation « une grande région économique en Europe », le Conseil Régional du Nord-Pas-de-Calais, s'est porté candidat à l'élaboration, à titre expérimental, du SRDE.

Au-delà des 8 objectifs stratégiques du Schéma, le contexte régional a la particularité de conjuguer une entrée territoire et une entrée thématique. En effet, le SRDE :

- se décline localement à travers les PLDE (Plan Locaux de Développement Economique). Au 1<sup>er</sup> décembre 2009, 17 territoires ont signé un PLDE avec la Région.
- développe une dizaine de filières d'excellence à côté des pôles de compétitivité.

Le schéma a été adopté le 24 novembre 2005 en séance plénière pour une durée de 5 ans.

La période expérimentale de 5 ans touche à sa fin.

### 2. ENJEUX ET OBJECTIFS

---

En l'absence d'informations sur les suites qui seront données à cette expérimentation et dans un **contexte de réformes des collectivités territoriales, et des instances consulaires**, la Région souhaite évaluer la gouvernance mise en place, son propre rôle d'animation, ainsi que les impacts du Schéma.

Par l'analyse du fonctionnement du dispositif et la mise en évidence des bonnes pratiques, cette évaluation est située dans une perspective d'interrogation des choix de gouvernance et d'amélioration du fonctionnement du SRDE.

Mais les décisions sur l'évolution du dispositif passent aussi par l'étude du rapport de la Région avec les territoires et des rapports qu'entretiennent les territoires entre eux.

### 3. FONCTIONNEMENT DU SRDE

---

Le fonctionnement du SRDE repose sur deux règles essentielles :

► **Une politique économique partagée** qui associe l'ensemble des acteurs économiques et sociaux de la Région.

La Région coordonne le développement économique du territoire, mais elle n'est pas seule face aux territoires. En effet, le SRDE est doté d'une **gouvernance** :

**-ouverte et partagée à travers la Conférence permanente du SRDE.**

- **transparente** à travers la réunion au moins 2 fois dans l'année de cette conférence qui formule des avis et peut décider des études à mener.

La Conférence permanente du SRDE est en quelque sorte un **forum**, un lieu d'expression où chaque territoire<sup>1</sup>, chaque représentant d'un secteur d'activité donné, vient présenter l'état d'avancement de ses projets. **Chacun vient partager ses informations ce qui concourt à éviter les stratégies solitaires des territoires.**

Au-delà de la gouvernance partagée et transparente, les intérêts des uns et des autres sont liés à travers les pôles d'excellence (à ne pas confondre avec les pôles de compétitivité) et les politiques thématiques : international, innovation, création-transmission, commerce, artisanat, Economie Sociale et Solidaire, ....

En effet, chaque territoire co-pilote avec la Région une mission d'animation d'un ou plusieurs **pôles d'excellence sectoriels à vocation régionale**. Ainsi le pôle d'excellence d'Arras-Cambrai, tête de réseau sur l'agro-alimentaire, pilote le développement économique de l'Agro-alimentaire sur l'ensemble du territoire régional.

L'ensemble du territoire est ainsi maillé à travers une déclinaison locale du SRDE via les PLDE et à travers les pôles d'excellence sectoriels à vocation régionale.

► Chaque membre de la conférence permanente garde son **autonomie délibérative**, et dans l'idéal, porte devant ses propres instances, la stratégie élaborée en commun.

« Une fois la conférence permanente du SRDE terminée, il reste ce qui finalement est le plus important, à savoir nos propres instances délibératives. Nous sommes élus régionaux, départementaux, consulaires ou Elus d'intercommunalité. C'est là que nous avons à porter nos réflexions et à prendre nos décisions. Mais notre ambition est collective, notre pari, c'est de dire que plus un seul Elu de cette région n'ira devant ses propres instances sans être porteur d'un message ou d'une réflexion politique, voire d'une décision ou d'un avis qui aurait été pris par la conférence permanente du SRDE et qui éclairerait les débats ..... » Déclaration de Pierre de Saintignon à la conférence permanente du 24 mai 2006.

Un **premier travail de bilan** de la gouvernance et notamment l'impact du SRDE sur les politiques et les outils de gestion économique de ses membres a été réalisé par des étudiants de l'INET . De plus les bilans réguliers du SRDE sont disponibles sur le **site internet de la Région**.

#### **4. QUESTIONNEMENT EVALUATIF**

---

Le questionnement est articulé autour des critères de pertinence, cohérence et efficacité

Nous l'avons regroupé autour de trois axes: la gouvernance, la territorialisation, et l'approche sectorielle précédés d'une question **préalable**, car il conviendra tout d'abord d'examiner les conditions du transfert des compétences.

##### **4.1 Le transfert des compétences**

L'expérimentation du SRDE s'est déroulée dans le cadre du transfert de compétences de la loi du 13 août 2004. Il convient d'apprécier la qualité de ce transfert en matière d'action économique.

► La Région a-t-elle eu les moyens techniques et réglementaires pour tenir son rôle ?

Pour y répondre il faut examiner :

- le niveau de délégation des compétences et responsabilités transférées,
- les transferts financiers (adaptés aux transferts de compétences ?),
- l'intérêt stratégiques des compétences transférées (aides directes/ aides indirectes aux entreprises).

---

<sup>1</sup> Notamment à travers les PLDE, Plans Locaux de Développement Economique, déclinaison locale du SRDE

## **4.2 La gouvernance**

### **► Conformité**

Le fonctionnement du SRDE est –il conforme à ce qui avait été annoncé ?

### **► Effectivité du SRDE**

-Dans quelle mesure le SRDE a-t-il impacté et conduit à une convergence des politiques économiques des acteurs du développement économiques régionaux (le Conseil Régional, les deux Départements, la Métropole lilloise, la Communauté Urbaine de Dunkerque, 12 Communautés d' Agglomération, 4 ou 5 communautés de communes, 13 Pays, les consulaires, les partenaires sociaux)

-Dans le cadre du développement durable, dans quelle mesure le SRDE a-t-il permis d'élargir le spectre du développement au-delà de son seul caractère économique dans l'action des acteurs ?

### **► Efficacité et pertinence de la gouvernance :**

Existe-t-il une valeur ajoutée « à jouer collectif » sur le territoire régional ?

-Dans quelle mesure le territoire régional est le bon niveau de coordination et le Conseil Régional le bon animateur pour coordonner les politiques économiques en région nord pas de Calais ?

-Dans quelle mesure l'intégration de la Stratégie Régionale de l'Innovation (SRI) adoptée par la Commission permanente de la Région, l'État et la conférence permanente du SRDE en décembre dernier, donne-t-elle des orientations à venir pour la suite de l'expérimentation du SRDE, en termes de gouvernance ?

- En lien avec la question 4.1, en quoi le contexte juridique et réglementaire est-il déterminant ? Quels autres facteurs de succès ou d'échec peut-on identifier ?

-Quelle est la valeur ajoutée de la gouvernance régionale du SRDE pour, d'une part les territoires « dynamiques » comme Lille Métropole Communauté Urbaine (LMCU) et la Communauté Urbaine de Dunkerque (CUD), et d'autre part pour les territoires moins dynamiques sur le plan économique ?

-Quelle est la valeur ajoutée de la gouvernance régionale du SRDE pour construire un développement plus efficace humainement, socialement et écologiquement ?

## **4.3 Territorialisation**

► Dans quelle mesure la territorialisation du SRDE est pertinente et efficace ?

► Quelle est la bonne échelle territoriale d'action (Pays, communauté urbaine, communauté d'agglomération, communauté de communes, autres territoires de projets...) ?

## **4.4 Approche sectorielle**

► Peut-on constater que les pôles d'excellence d'intérêt régional ont effectivement un effet d'entraînement sur l'ensemble du territoire régional ?

► Dans quelle mesure le SRDE a donné des droits et devoirs aux territoires « dynamiques » pour que leur action soit d'intérêt régional et rayonne sur les autres territoires ?

Exemple 1 : Dans quelle mesure la métropole lilloise a-t-elle joué son rôle de porte drapeau du Nord – Pas de Calais à l'international, a-t-elle associé l'ensemble des territoires à cette démarche ?

Exemple 2 : Dans quelle mesure, le SRDE donne les moyens au pôle d'excellence BTP co-piloté par Artois Com (Béthunois), de rayonner et d'avoir un effet d'entraînement sur l'ensemble du territoire régional ?

## 5. DISPOSITIF DE L'EVALUATION

---

L'Instance d'Évaluation, présidée par le Président du CESR, est composée comme suit :

- Le groupe « informel » en charge de la préparation de l'ordre du jour des Conférences Permanente ;
- Deux personnalités choisis pour leur expertise et rôle dans l'animation économique : Didier Paris (Président du Conseil de Développement de LMCU) et Pierre Dartout (délégué interministériel à l'aménagement du territoire et à l'attractivité régionale) ;
- Un représentant de l'Etat en Région ;
- La Direction de l'Action Economique (DAE) ;
- La Direction du Développement Durable, de la Prospective et de l'Evaluation (D2DPE)

L'Instance d'Évaluation assure le suivi des travaux d'évaluation et organise les débats sur les conclusions et recommandations. Elle se réunira lors des étapes principales de l'évaluation et pourra à l'occasion être ouverte plus largement à d'autres partenaires.

Une cellule technique, composée de la D2DPE et de la DAE, sera l'interlocuteur permanent du consultant. Des réunions sont à prévoir avec la cellule technique pour préparer les réunions d'instance et suivre l'avancement des travaux.

Il convient de prévoir a minima trois réunions de l'instance d'évaluation et autant de réunions techniques.

Le prestataire sera amené à présenter ses résultats et ses conclusions devant la Commission ad hoc du Conseil régional et, si jugé opportun, devant la Conférence Permanente du SRDE.

## 6. METHODOLOGIE

---

Pour évaluer la gouvernance mise en place par la Région, son propre rôle d'animation, ainsi que les impacts du Schéma, le prestataire pourra réaliser des comparaisons avec d'autres Régions. A titre d'exemple : Rhône Alpes, Bourgogne, Picardie, Champagne Ardennes...

## 7. CALENDRIER

---

La Région souhaite disposer du rapport d'évaluation pour **novembre 2010**.

## 8. STRUCTURE DE L'ETUDE ET TRAVAUX D'EVALUATION

---

Un **support écrit** devra être remis à chaque phase de l'étude dont au minimum, les documents décrits ci-dessous.

- Un **plan** ou **référentiel d'évaluation**.

Cette note comporte :

- une analyse détaillée du questionnement évaluatif : une explicitation du questionnement évaluatif, une analyse critique des questions évaluatives figurant dans le cahier des charges, avec le cas échéant formulation de sous questions évaluatives,
- une présentation des méthodes de collecte de données : guides d'entretien, guides d'animation de réunion, questionnaires, grilles d'expertise,...
- en annexe la liste des personnes interviewées et la documentation analysée.

- Un **rapport intermédiaire** : c'est le rapport d'enquête.

Il doit présenter de façon précise la méthodologie et les outils mobilisés, ainsi que les personnes rencontrées.

Ce document permet d'exposer, en réponse aux questions évaluatives, les enjeux ainsi que les résultats des investigations réalisées.

- Un **rapport final détaillé** : il fait le lien entre les constats et les recommandations.

La partie de l'évaluation consacrée aux recommandations devra respecter les indications suivantes :

- Un rappel des conclusions de l'analyse (problèmes repérés par l'évaluation) ;
  - Une description des enjeux associés ;
  - Les recommandations qui en découlent seront articulées explicitement avec ces constats ;
  - Les recommandations seront hiérarchisées ;
  - Elles devront également être explicitement réparties entre les acteurs selon leur rôle et leurs responsabilités dans le dispositif et bien entendu être réalistes.
- Un **document de synthèse** (5 pages maxi) reprendra les principaux constats, enjeux et exposera les recommandations.

Tous les droits sur l'étude, y compris la valorisation et l'exploitation des fichiers de données brutes des résultats, sont la propriété exclusive des commanditaires.

# LA STRATEGIE REGIONALE INNOVATION



## 1. CONTEXTE DE LA STRATEGIE REGIONALE DE L'INNOVATION

---

Après avoir été votée par les élus régionaux le 09 Novembre 2009, validée par les acteurs régionaux lors de la 9<sup>ème</sup> conférence permanente du SRDE le 2 décembre 2009, la Stratégie Régionale Innovation a été validée par les représentants de la Commission Européenne le 11 décembre 2009, lors de la commission de suivi des fonds en présence de l'Etat et du Conseil Régional.

Le premier semestre 2010 est utilisé pour construire des plans d'action dans les domaines stratégiques suivants :

- Transport ferroviaire,
- Commerce du Futur,
- Santé Nutrition Alimentation,
- Valorisation de la Recherche et Transfert de Technologie
- les PME
- la création d'entreprises innovantes,
- l'automobile

Des groupes de travail ont réuni l'ensemble des acteurs régionaux concernés par ces thèmes.

L'objectif est de présenter à la commission de suivi des fonds européens, en juillet 2010, un plan d'action pour chacun des domaines (actions, objectifs).

Ci après les comptes rendu ou les présentations utilisées dans ces réunions

## 2. COMPTES RENDU

---



### Stratégie Régionale d'Innovation

#### DAS Transports ferroviaires

#### *Groupe de travail 1*

#### *Compte-rendu de la réunion du 18 mars 2010*

Chef de file : Yves RAVALARD, Pôle de Compétitivité I-Trans

#### ETAIENT PRESENTS

Abdelkader BOUSNANE (ADITEC-CEEI)  
Daniel CAPPELLE (AIF)  
Daniel COUTELLIER (PRES Valo)  
Davy NOTOT (CA Porte du Hainaut)  
Frédéric SINGER (Conseil Régional – DAE)  
Isabelle ZELLER (Pôle UP TEX)  
Jean-Christophe GODEST (NFID)

Jean-Marie PRUVOT (NFID)  
Jean-Pierre CARTELLINI (C3T)  
Julien DIVE (Pôle I-Trans)  
Laurent DESPREZ (Pôle Euralogistic)  
Lorenzo CRISTANTE (Conseil Régional – DFP)  
Marie-Claire BILBAULT (Conseil Régional – DAE)  
Michel CARPENTIER (Conseil Régional – DRESTIC)  
Nicole DUPONT (DRRT)  
Olivier VARLET (Pôle MAUD)  
Philippe JULIE (ARIA)  
Rachida GUECIOUEUR (Conseil Régional – DFP)  
Sandrine DANSETTE (CA Valenciennes Métropole)  
Sébastien SOMERS (CCI Nord de France)  
Sharon CACHEUX (CA Valenciennes Métropole)  
Stéphane MEURIC (CIEL)  
Sylvie DELATTE (CU Dunkerque)  
Virginie MIGNAN (DREAL)  
Yannick GIRY (Conseil Régional – DAE)  
Yves RAVALARD (Pôle I-Trans)  
Zatar MORAD (Conseil Régional – DFP)

## ORDRE DU JOUR

1. tour de table des acteurs présents
2. synthèse SRI,
3. éléments de diagnostic sur le transport ferroviaire (périmètre, préconisations, ...)
4. composition du groupe de travail (GT), objectifs du GT et échange sur les priorités du groupe,
5. éléments de conclusion (priorités retenues, ordre du jour prochaine réunion, ...).

## RELEVÉ DE DECISIONS

Sont validés :

1. La feuille de route (3 réunions) et les objectifs à atteindre par le groupe de travail.
2. Le diagnostic du DAS Transports ferroviaires.
3. Le périmètre du DAS transports ferroviaires étendu à tout le cycle de vie du matériel ferroviaire et comprenant en outre les aspects liés à l'inter modalité, à la logistique (dès lors qu'elle fait appel aux transports massifiés) et aux systèmes de transports intelligents.
4. Une définition de l'innovation large : produit, service, organisationnel..., qu'elle soit poussée par les technologies ou tirée par les usages, et qu'il est nécessaire d'anticiper.
5. Le principe d'un regroupement des feuilles de route des différents participants pour réaliser un inventaire des actions en cours, identifier des plans d'actions complémentaires éventuels et démultiplier leurs effets sans les opposer.

## REMARQUES SUR LE PARTAGE DU DIAGNOSTIC

En général :

1. Le diagnostic met en évidence des éléments (4 constructeurs présents en région, une Agence Ferroviaire Européenne, un Campus international...) distinguant déjà la région Nord-Pas de Calais par rapport à d'autres régions européennes.
2. Un diagnostic très orienté « matériel » et pas assez « logistique » ou « exploitation » (fret et voyageurs).

Concernant les PME de l'industrie ferroviaire :

3. Une grande partie des PME ne sait pas répondre collectivement à un appel d'offre ni mener des projets en commun.
4. L'éco-système de l'innovation PME d'I-Trans est utile pour analyser le potentiel des projets innovants et contribuer à la création d'équipementiers en région. L'AIF et I-Trans conduisent dans cette perspective une opération commune DPME (développement des PME).
5. La réduction de la trop forte dépendance des PME aux donneurs d'ordre est nécessaire.
6. Il faut élever le faible niveau d'intégration des PME aux projets collaboratifs d'innovation.
7. Les PME doivent pratiquer une ouverture complète vers la maintenance du matériel roulant dont l'organisation pourrait évoluer fortement avec l'ouverture du marché européen.
8. Possibilité de déclinaison de l'action collective Asparance dans les transports ferroviaires.
9. Le plan 2000 PME est adapté au besoin de renouvellement de la stratégie des PME.

Concernant les grands groupes de l'industrie ferroviaire :

10. La région manque de grands groupes équipementiers forts, capables d'atteindre le niveau de rang 1 et devenir des fournisseurs intégrés.

Concernant la formation et la gestion des ressources humaines :

11. Un grand nombre de salariés va partir en retraite (soudeurs, experts sécurité...) sans qu'il y ait réellement transmission de l'expertise, ni mise en place de systèmes de formation adaptés aux nouveaux besoins.

Concernant la recherche :

12. Malgré l'excellence de la recherche scientifique, il faut renforcer les synergies avec le monde industriel afin d'accroître sensiblement la visibilité de la recherche.
13. Il ne faut pas se contenter d'attirer des centres de R&D (développement exogène), mais il faut également travailler sur le développement de personnels R&D dans les entreprises existantes ou contribuer à la création d'entreprises innovantes (développement endogène).

Concernant la logistique et ses liens avec les transports ferroviaires :

14. Le projet d'autoroute ferroviaire constitue une opportunité pour le fret.
15. La maintenance des infrastructures/plateformes logistiques est une opportunité.
16. La mise en place nationale des Opérateurs Ferroviaires de Proximité est une opportunité à saisir en région.

## QUE SIGNIFIE ETRE INCONTOURNABLE AU NIVEAU EUROPEEN ?

Les propositions ci-dessous ont été définies pour concrétiser l'ambition du DAS : « faire du Nord-Pas de Calais » un acteur européen incontournable dans le domaine des transports ferroviaires.

Le Nord-Pas de Calais est déjà une région « visible » en Europe avec quatre constructeurs présents, un tissu de nombreuses PME, un Centre d'Essais Ferroviaire, une recherche structurée, un pôle de compétitivité de classe mondiale, une agence de certification et l'Agence Ferroviaire Européenne. Pour être « incontournable », le DAS propose un plan d'actions en 8 points :

1. Pour la recherche :

- a. Augmenter la lisibilité vis-à-vis des « grands noms » de la recherche et de l'industrie : par exemple, afficher une excellence de la recherche au niveau mondial dans le domaine de la sécurité des transports ferroviaires.
  - b. Créer un Institut de Recherche Technologique dans la thématique « transports ferroviaires ».
  - c. Attirer les centres de R&D privés en région par rapport à ces thématiques.
  - d. Augmenter la taille des PME pour qu'elles puissent concevoir de nouveaux systèmes/ fonctions.
2. Pour la formation
- a. Accompagner les personnels dans la mise en place des technologies développées par les projets d'innovation (notamment les éco-innovations).
3. Pour les PME
- a. Faire basculer les PME d'une offre de production à une offre de fonctions.
  - b. Accélérer la mise en place d'opérations collectives d'identification, de sélection et d'appui au développement de l'innovation pour les produits propres dans les PME.
  - c. Muscler et recourir à une offre régionale de services aux entreprises (bureaux d'études...).
4. Réalisation de démonstrateurs (facteurs de visibilité, vitrines de la région et plateformes d'innovation)
- a. Installer un démonstrateur en maintenance de matériel roulant et se différencier par rapport aux autres régions sur cette compétence industrielle.
  - b. Mettre en place des démonstrateurs de systèmes d'information pour le fret et les voyageurs en vue de favoriser l'inter modalité.
  - c. Utiliser également les infrastructures régionales comme vitrines régionales du savoir faire.
  - d. Mettre en place un atelier-pilote de la déconstruction de matériels ferroviaires roulants.
5. En lien étroit avec la thématique déconstruction, relever le défi de l'éco innovation (à préciser sectoriellement, les matériels par exemple sont déjà recyclables à près de 95%) notamment sur les volets recyclabilité et allègement des matériaux.
6. Définir une stratégie globale d'innovation pour la logistique
7. Répondre de manière efficace et concertée à un projet d'implantation d'un nouveau donneur d'ordre dans la région et être capable de l'attirer.
8. Lancer un grand plan de communication pour que l'on puisse comparer le Nord-Pas de Calais à une grande région des transports ferroviaires (concept de « Toulouse des transports ferroviaires »).

**TRAVAUX A REALISER PAR CHACUN DES MEMBRES DU GROUPE DE TRAVAIL POUR LA PROCHAINE REUNION**

1. Formuler d'autres propositions en lien avec l'objectif d'être incontournable au niveau européen.
2. Etablir un inventaire des actions en cours (pilotées, accompagnées et/ou financées) en les positionnant par rapport aux 8 points rappelés ci-dessus.
3. Formuler des propositions sur ce qu'il faudrait faire de nouveau.

## **PROCHAINE REUNION**

**Le vendredi 23 avril 2010 à Valenciennes à 14h30 – UVHC**

## Stratégie Régionale d'Innovation

### DAS Transports ferroviaires

#### Groupe de travail 2

### Compte-rendu de la réunion

du 23 avril 2010

Chef de file : Yves RAVALARD, Pôle de Compétitivité I-Trans

#### ÉTAIENT PRESENTS

Abdelkader BOUSNANE (ADITEC-CEEI)  
Catherine DUPAS-BRUZEK (PRES Valo)  
Daniel CAPPELLE (AIF)  
Daniel COUTELLIER (PRES Valo)  
David DEBRUN (Conseil Régional – DRESTIC)  
Elke HANSEN (NFX)  
Frédéric SINGER (Conseil Régional – DAE)  
Grégory SOPHIS (Conseil Régional – DAE)  
Guillaume USTER (INRETS)  
Isabelle HENNION (Conseil Régional – Transports)  
Jean-Christophe GODEST (NFID)  
Jean-Pierre CARTELLINI (C3T)  
Michel BOULANGER (ARIA)  
Morad ZATAR (Conseil Régional – DFP)  
Nicole DUPONT (DRRT)  
Patrick ORLANS (CETIM – Pôle Excellence Mécanique)  
Rachida GUECIOUEUR (Conseil Régional – DFP)  
Sébastien SOMERS (CCI Nord de France)  
Sharon CACHEUX (CA Valenciennes Métropole)  
Stéphane MEURIC (CIEL)  
Sylvie DELATTE (CU Dunkerque)  
Thibaut DEFEVER (Pôle Excellence Plasturgie)  
Virginie MIGNAN (DIRECCTE)  
Yann DERLYN (Conseil Régional – DFP)  
Yannick GIRY (Conseil Régional – DAE)  
Yves RAVALARD (Pôle I-Trans)

## ORDRE DU JOUR

Ordre du jour :

validation des conclusions du compte-rendu (ambition, plan d'actions selon 8 axes à construire...),  
inventaire des actions en cours (par axe, voire multi axes),  
Échanges sur une méthodologie pour construire une feuille de route pour atteindre les objectifs,  
éléments de conclusion (validation du plan d'actions, ...)

## REMARQUES SUR LA DEFINITION DES AXES PRIORITAIRES

1. Les axes 1. Recherche, 2. Formation et 3. PME doivent être reformulés. Une fois réécrits, ils feront l'objet d'une consultation/validation avant la prochaine réunion,
2. L'axe définir une stratégie pour la logistique sera également précisé,
3. L'axe « lancer un grand plan de communication.... » doit être complété par « pour affirmer l'ambition »,
4. une fois validés ces axes, il faudra déterminer pour chacun, un leader et une équipe de suivi. Ils auront pour mission veiller au bon déroulement des actions de leur axe de référence et de réfléchir à l'évolution du dispositif.

## INVENTAIRE DES ACTIONS EN COURS

1. réception de 18 fiches actions,
2. réalisation d'une matrice croisant les actions en cours ou à venir et les axes prioritaires du plan d'actions :

Axes	Gr ou pe ment	Plans collab oratifs	IHEF	2MI	Plan DPM E	ERTI F	AAP	Pack Tr.	Filiè re déco ns	LTM	+ Com posit es	Tech nopo le	CISIT	Conc ept train	Bio agro comp ostie	Recycl age chutes de prod.	PPMF	Ferro EDI
recherche				×		×						×	×		×			
formation			×														×	
PME	×	×			×		×	×			×				×			×
démonstra teurs				×		×								×			×	
Déconstru ction eco innovation									×						×	×		
Stratégie globale logistique										×								
Réponse projet implantatio n																		
Plan de com.																		

3. la proposition portée par le CISIT doit indiquer ce qui correspond au domaine du transport ferroviaire,
4. la proposition (+ composites) portée par le pôle d'excellence plasturgie doit également préciser les liens avec le domaine du transport ferroviaire,
5. les régions Picardie et Champagne-Ardenne sont impliquées dans plusieurs projets portés par le pôle de compétitivité I-Trans. Au-delà de cette opportunité, se posent des questions liées à la manière de communiquer sur ces projets,
6. il faut positionner toutes ces propositions dans un calendrier pour gagner en cohérence,
7. côté communication, un calendrier des grands événements du transport ferroviaire est à réaliser.

## TRAVAUX PREPARATOIRES A LA PROCHAINE REUNION

Planifier ce qui est en cours et ce qui est à venir :

1. en complétant l'inventaire des actions en cours et à venir en intégrant notamment des fiches « logistique », « mécanique »...
2. en renseignant précisément les fiches reçues en :
  - a. détaillant, quantifiant les cibles visées (entreprises, laboratoires...),
  - b. précisant les indicateurs de suivi,
  - c. évaluant les budgets nécessaires,
  - d. développant les objectifs de réussite.

## TRAVAUX A REALISER PAR LES PARTICIPANTS

4. valider les axes reformulés,
5. proposer, compléter les actions,
6. déclarer sa candidature pour animer un axe particulier,

## PROCHAINE REUNION

**Le vendredi 28 mai 2010 de 14h30 à 17h00 (Conseil Régional Salle 2 RE)**

## Stratégie Régionale d'Innovation

### DAS Commerce du futur

#### Groupe de travail 1

### Compte-rendu de la réunion du 22 mars 2010

Chef de file : Patrick BRUNIER, Pôle de Compétitivité PICOM

#### **ETAIENT PRESENTS**

Albane DENNEULIN (Conseil Régional – DFP)  
Alain DEMEUNYNCK (Club Logistique)  
Aurélien OLIVIER (Conseil Général du Nord)  
Chekib GHARBI (CITC – EuraRFID)  
Clarisse BEAUCAMP (CIEL)  
Denis DEMAILLY (Port de Lille)  
Didier LIEVEN (PICOM)  
François POTTIEZ (CCI de Valenciennes)  
Fabrice GALLOO (PRN)  
Isabelle CIEKANSKI (LMCU)  
Isabelle WISNIEWSKI (Conseil Régional – DAE)  
Jean-Christophe GODEST (NFID)  
Jean-Marie PRUVOT (NFID)  
Jérémy FERLIN (Pôle Euralogistic)  
Laurent MATUSZCZAK (Conseil Régional – DAE)  
Marie LEMOINE (PRES Valo)  
Michel CARPENTIER (Conseil Régional – DRESTIC)  
Patrick BRUNIER (PICOM)  
Pierre ROUSSEAU (CCI Grand Lille)  
Thomas PETIT (Conseil Régional – DFP)  
Yann LEBRUN (CITC – EuraRFID)  
Yann KERVAREC (Digiport)  
Yannick GIRY (Conseil Régional – DAE)

#### **ORDRE DU JOUR**

1. tour de table des acteurs présents
2. synthèse SRI,
3. éléments de diagnostic sur le commerce du futur (périmètre, préconisations, ...)
4. composition du groupe de travail (GT), objectifs du GT et échange sur les priorités du groupe,
5. éléments de conclusion (priorités retenues, ordre du jour prochaine réunion, ...).

## RELEVÉ DE DECISIONS

Sont validés :

6. La feuille de route du groupe de travail
7. Le périmètre du DAS Commerce du futur comprenant tous les types de commerce (distributeurs) et étendu à tous ses prestataires présents dans les domaines des TIC, de la logistique (emballage), de la communication, du crédit à la consommation, de l'industrie graphique et du conseil.
8. Une définition de l'innovation large : produit, service, organisationnel..., qu'elle soit poussée par les technologies ou tirée par les usages, et qu'il est nécessaire d'anticiper.
9. Le principe d'un regroupement des feuilles de route des différents opérateurs pour opérer un inventaire des actions en cours et démultiplier leurs effets sans les opposer.

## REMARQUES SUR LE PARTAGE DU DIAGNOSTIC

17. Contrairement au diagnostic présenté, la région compte quelques entreprises relativement bien positionnées dans l'activité « mobiles », comme Cap Gemini, Keyneosoftware, Norsys ...
18. Il faut relativiser le constat du manque de formations dans le domaine de la distribution. En région, existent quatre formations cadres en « commerce électronique » :
  - a. un master informatique orienté commerce électronique à l'Université de Lille 1 – Nord de France,
  - b. Skema (ex ESC Lille) avec une spécialisation marketing direct,
  - c. l'IAE de Lille – Ecole Universitaire de Management avec un Master professionnel E-Commerce,
  - d. L'Institut du Management et de la Distribution (IMD – Université de Lille 2) avec notamment un Master Marketing de la Distribution Multicanal.
19. Le diagnostic pourra être consolidé par des travaux en cours ou à venir concernant le commerce :
  - a. La CRCI mène actuellement une enquête concernant l'avenir du Commerce de proximité pour mieux anticiper sur les futurs comportements d'achat du consommateur,
  - b. LMCU mène actuellement une étude « vente à distance, e-commerce et campus international de la distribution » (pour juillet 2010)

## QUE SIGNIFIE ETRE INCONTOURNABLE AU NIVEAU EUROPEEN ?

Des propositions ont été faites pour concrétiser l'ambition du DAS : « faire du Nord-Pas de Calais » un acteur européen incontournable dans le domaine du commerce du futur. Il s'agit des priorités suivantes :

- A. Constituer un territoire de référence :
  - a. compter sur la présence (sièges sociaux) de donneurs d'ordre du commerce sachant que le Nord-Pas de Calais compte un grand nombre de leaders - à noter cependant que la région n'a pas attiré les nouveaux acteurs du e-commerce,
  - b. anticiper les comportements des consommateurs (clients) pour développer les futurs modèles économiques dominants du commerce (pure player, métropole ubiquitaire...),
  - c. trouver dans les territoires, les meilleures conditions d'accès aux marchés et d'échanges (livraison dernier kilomètre...).

- B. Affirmer une exemplarité dans les dispositifs/programmes de soutien à l'innovation :
- mettre en place des démonstrateurs (nouveaux univers sensoriels, nouvelles interfaces clients, logistique collaborative...), développer des laboratoires (intelligence ambiante, observation des usages...), des campus ubiquitaires...
  - utiliser la bonne synergie entre les partenaires du domaine,
  - anticiper les métiers de demain (le community manager remplaçant le chef de rayon...) et orienter/alimenter les dispositifs de formation,
  - innover technologiquement et non technologiquement et trouver les modalités permettant le financement de projets non technologiques orientés client et usage (concerne un autre groupe de travail).
- C. Construire une force d'attractivité efficace :
- accueillir des donneurs d'ordre (e-commerce), accélérer l'innovation, développer des formations d'excellence afin de mettre en place les conditions de l'attractivité régionale.
  - s'organiser autour d'une stratégie claire de mise en valeur des savoir faire du domaine, développer le lobbying...
  - développer des technologies clés (RFID, sans contacts, 3D...) et attirer les technologies clés manquantes (technologies du web sémantique, ...),
  - donner de la visibilité à toute la diversité et l'expertise de ce domaine.
- D. Consolider la présence de tous les acteurs de la chaîne de valeur :
- identifier précisément tous les acteurs structurant de la filière,
  - développer les TPE innovantes, gages de renouvellement de la filière.

## **TRAVAUX A REALISER PAR CHACUN DES MEMBRES DU GROUPE DE TRAVAIL POUR LA PROCHAINE REUNION**

- Formuler d'autres propositions en lien avec l'objectif d'être incontournable au niveau européen, réfléchir aux premières orientations.
- Etablir un inventaire des actions en cours (pilotées, accompagnées et/ou financées) et remplir à cet égard la fiche accompagnant ce compte-rendu.

## **PROCHAINE REUNION**

**Le jeudi 22 avril 2010 à Lille (Conseil Régional – Salle Passerelle) de 14h00 à 16h30**

## Stratégie Régionale d'Innovation

### DAS Commerce du futur

#### Groupe de travail 2

### Compte-rendu de la réunion du 22 avril 2010

Chef de file : Patrick BRUNIER, Pôle de Compétitivité PICOM

#### **ÉTAIENT PRESENTS**

Alain DEMEUNYNCK (Club Logistique)  
Bruno DUBOIS (PICOM)  
Chekib GHARBI (CITC – EuraRFID)  
Cécile HUART (DIRECCTE)  
Clarisse BEAUCAMP (CIEL)  
Franck VIOT (Conseil Régional – DFP)  
Fabrice GALLOO (PRN)  
Frédéric WAREMBOURG (CCI Grand Lille)  
Isabelle CIEKANSKI (LMCU)  
Isabelle WISNIEWSKI (Conseil Régional – DAE)  
Jean-Christophe GODEST (NFID)  
Jérémy FERLIN (Pôle Euralogistic)  
Julien BOUDANI (Digiport)  
Karine MARGERIN (Conseil Régional – DAE)  
Laurent MATUSZCZAK (Conseil Régional – DAE)  
Marie LEMOINE (PRES Valo)  
Mathilde DORMION (CRCI)  
Michel CARPENTIER (Conseil Régional – DRESTIC)  
Nicole DUPONT (DRRT)  
Patrick BRUNIER (PICOM)  
Pierre ROUSSEAU (CCI Grand Lille)  
Stéphanie DELVAUX (DIRECCTE)  
Sylvain KARPf (PRES VALO)  
Thomas PETIT (Conseil Régional – DFP)  
Yoann LEBRUN (CITC – EuraRFID)  
Yann KERVAREC (Digiport)  
Yannick GIRY (Conseil Régional – DAE)

## ORDRE DU JOUR

1. validation des conclusions du compte-rendu (ambition, plan d'actions selon 4 axes)
2. éléments de consolidation du diagnostic
3. inventaire des actions en cours ou à venir,
4. propositions pour être incontournable au niveau européen :
  - a) constituer un territoire de référence,
  - b) affirmer une exemplarité dans les dispositifs/programmes de soutien à l'innovation,
  - c) construire une force d'attractivité efficace,
  - d) consolider la présence de tous les acteurs de la chaîne de valeur.
5. éléments de conclusion (validation du plan d'actions, ...).

## CONSOLIDATION DU DIAGNOSTIC INITIAL

1. Compléments sur le volet recherche/formation :

Laboratoire LEM	Lille Economie et Management et LEM Marketing
Chercheurs	101
Axes de recherche	Marketing direct, VAD, e-commerce, distribution
Projets en cours	VIP PICOM (valorisation des éléments intangibles) VOX FACTORY (Modélisation télé-conseiller/client)
Nombre de doctorant	32 en marketing à l'IAE – Ecole doctorale SESAM
Formations	Licences professionnelles, Licence Management, Master Marketing
Master, licence	Master Marketing : Effectif total = 500 dont 60 contrats de professionnalisation 200 étudiants M1 et 250 étudiants M2 (prév. 2011)
Liens organisations professionnelles	FEVAD, Cercle du Marketing Direct, Syndicat National de la Communication Directe, FEDMA

2. Eléments d'analyse complémentaire :
  - a. précisions sur le cluster KISTA (Suède)
  - b. précisions sur le cluster « ubiquitous computing » (Finlande)
  - c. un nouveau cluster e-commerce est en cours de création en Finlande,
  - d. NFID peut, dans le cadre du programme INTERREG IVC « MAKING KNOWLEDGE WORK », organiser des échanges avec les clusters emblématiques du « commerce du futur » situés notamment à Helsinki, Stuttgart, Oresund, Eindhoven ou Copenhague . Contact : Carlos PEREIRA (cprreira@nfid.fr)

## LES AXES STRATEGIQUES

1. Rappel des 4 axes stratégiques, supports du plan d'actions :
  - a. Constituer un territoire de référence,
  - b. Affirmer une exemplarité dans les dispositifs/programmes de soutien à l'innovation,
  - c. Construire une force d'attractivité efficace,
  - d. Consolider la présence de tous les acteurs de la chaîne de valeur.

2. Les axes « constituer un territoire de référence » et « construire une force d'attractivité efficace », « consolider la présence de tous les acteurs de la chaîne de valeur » sont susceptibles de contenir des actions de même nature. Il est nécessaire de les reformuler.

## INVENTAIRE DES ACTIONS EN COURS OU A VENIR

1. 10 fiches actions concernant la thématique « commerce du futur » nous ont été communiquées

Actions/Projets	Précisions	Actions/Projets	Précisions
Affichage asynchrone des informations publicitaires (ASIP)	URECA, Lille 3, JC Darcheville Réalité augmentée permettant interaction consommateur/support publicitaire	E-commerce Stars	CCI Grand Lille, La Poste, Skema Concours meilleurs sites web marchand
VICICOM	PICOM, Lille1, Inria, TLM Plateforme technologique pour imaginer, transférer, tester et valider des solutions innovantes Interaction Homme/Machine, réalité virtuelle ou augmentée	Conférences Nord-IT Days, VAD e-commerce	CCI Grand Lille, Digiport
Projets CTIC-EuraRFID	Géolocalisation indoor dans les magasins Traçabilité de la chaîne logistique Moyens de paiement via de nouveaux supports Réalité augmentée par KeyneoSoft	Applica	CCI Grand Lille Sensibilisation à la thématique e-commerce
Accompagnement VAD e-Business	DIGIPOINT Conférences dédiées au e-commerce Cartographie des acteurs régionaux du digital Diffusion innovations internationales	Club e-commerce	CCI Grand Lille Echanges de bonnes pratiques et retours d'expériences
		Etude VAD/Campus International de la Distribution	LMCU Identifier les nouvelles tendances de la filière Analyse pour mettre en place un campus international de la distribution
		Feuille de route PICOM	4 axes stratégiques : -Prospective de la distribution - Dynamique des modes de comportements de consommation et d'achat -Univers ubiquitaires -Organisation des process.

2. Un travail de recensement plus précis et plus complet sera effectué avant la prochaine réunion du groupe de travail.

## PROPOSITIONS D' ACTIONS A METTRE EN ŒUVRE

De nouvelles propositions ont été formulées pour concrétiser l'ambition du DAS : « faire du Nord-Pas de Calais » un acteur européen incontournable dans le domaine du commerce du futur :

1. Constituer une stratégie de communication régionale associant tous les opérateurs permettant d'affirmer la notoriété de la région en :
  - a. mutualisant les calendriers événementiels de chacun (Nord IT Days, Forum PME innovantes, Rencontres INRIA, Lille Contactless Forum, Forum de la recherche en marketing, DEV Com...)
  - b. identifiant des salons à l'étranger de manière à inviter les entreprises ou les organismes de recherche à y participer,
  - c. communiquant de manière concertée sur les actions des partenaires impliqués dans la thématique « commerce du futur »,
2. Développer l'observation des usages en :
  - a. replaçant le consommateur ou l'utilisateur à sa juste place dans le processus de conception,
  - b. regroupant les consommateurs sous forme associative pour étudier/valider de nouveaux comportements ou le potentiel de nouveaux marchés,
  - c. initiant des pratiques de co-création de nouveaux services,
  - d. s'appuyant sur les compétences académiques pertinentes (MESH, Campus Intelligence Ambiante, CISIT...),
  - e. utilisant les résultats d'études en cours.
3. Développer des démonstrateurs, vitrines technologiques dans l'innovation d'usage :
  - a. allant au-delà de l'expérimentation et en présentant des solutions fiables, opérationnelles et industrialisables,

- b. en mettant en évidence des démonstrateurs axés sur « l'économie de la fonctionnalité » (avec ses aspects marketing, sociologique, développement durable...) et pas centrés uniquement sur le volet technologique (TIC).
4. Multiplier les interfaces avec le monde de la formation :
- a. en s'appuyant sur des projets structurants comme le projet d'Académie Européenne d'excellence numérique porté par le PRN,
  - b. pour mieux orienter les formations aux nouveaux métiers (community manager, conseiller de vente en ligne, spécialiste e-reputation...) et construire de nouvelles grilles de formation,
  - c. en développant l'alternance et l'apprentissage à tous les niveaux,
  - d. en développant l'utilisation des dispositifs existants (CIFRE, Stages...).
5. Renforcer la présence d'acteurs économiques :
- a. par le développement de jumelages avec des pays ou régions pertinentes (Corée du Sud) et ainsi convaincre les grands acteurs de R&d à venir s'implanter en région,
  - b. par un accompagnement individuel des entreprises sur le plan stratégique (plan 200 pme, diagnostic financier PRN),
  - c. en renforçant la mise en relation entre les grands donneurs d'ordre et les PME innovantes.

## TRAVAUX A REALISER PAR CHACUN DES MEMBRES DU GROUPE DE TRAVAIL POUR LA PROCHAINE REUNION

- 6. proposer des axes stratégiques prioritaires pour décliner le plan d'actions,
- 7. étudier/valider les axes proposés,
- 8. compléter les fiches actions en cours ou à venir en précisant :
  - a. nom du porteur,
  - b. objectifs de l'action,
  - c. financement (quantifié),
  - d. indicateurs,
  - e. calendrier,
  - f. indicateurs.
- 9. proposer de nouvelles fiches actions.

## PROCHAINE REUNION

**Le mardi 25 mai 2010 à Lille (Entreprises et Cités) de 14h30 à 17h00**

## Stratégie Régionale d'Innovation

### DAS Santé nutrition alimentation

#### Groupe de travail 1

### Compte-rendu de la réunion du 31 mars 2010

Chef de file : Etienne VERVAECKE, Pôle de Compétitivité Nutrition Santé Longévité

#### **ÉTAIENT PRESENTS**

Angéline PIGNON (Pôle Aquimer)  
Arnaud SALEMBIER (Conseil Général du Nord)  
Bénédicte PETIT (LMCU)  
Christine CHENE (ADRIANOR)  
Christine JACQUES (CCI Arras)  
Elisabeth MILOT (Conseil Régional – DFP)  
Etienne VERVAECKE (Pôle NSL)  
Fabrice HOCHEDÉ (Pôle excellence agroalimentaire)  
Franck LEBRUN (DIRECCTE)  
Frédérique MARTIN (Certia Interface)  
Isabelle PELERIN (Communauté d'Agglomération du Boulonnais)  
Jean-Christophe GODEST (NFID)  
Jean-Marie PRUVOT (NFID)  
Jean-Noël CALON (Mission Capécure 2020)  
Laurent CANDELIÉ (Conseil Régional – DAE)  
Laurent DUPIRE (Pôle NSL)  
Manuela LE YAOUANC (Conseil Régional – DFP)  
Michel CARPENTIER (Conseil Régional – DRESTIC)  
Michèle VIALETTE (IPL Transfert)  
Nicole DUPONT (DRRT)  
Odile HONDET (DRAAF)  
Pascal COUPEZ (Communauté d'Agglomération de Cambrai)  
Pascal LABARRE (CCI de Boulogne/Mer)  
Philippe SUISSÉ (Conseil Régional – DRESTIC)  
Pierre-Marie ROBERT (PRES)  
Samantha JACSON (Conseil Régional – DAE)  
Sophie PERRET DU CRAY (CCI Arras)  
Xavier JOLY (Haliomer – ex CEVPM)  
Yannick GIRY (Conseil Régional – DAE)

## ORDRE DU JOUR

1. tour de table des acteurs présents
2. synthèse SRI,
3. éléments de diagnostic du DAS Santé nutrition alimentation (périmètre, préconisations, ...)
4. composition du groupe de travail (GT), objectifs du GT et échange sur les priorités du groupe,
5. éléments de conclusion (priorités retenues, ordre du jour prochaine réunion, ...).

## RELEVÉ DE DECISIONS

Sont validés :

1. La feuille de route du groupe de travail
2. Le périmètre du DAS Santé nutrition alimentation est large. Il intègre bien l'ensemble du secteur agroalimentaire (y compris les produits aquacoles) d'une part et l'ensemble du secteur santé, d'autre part, ainsi que les activités situées à l'intersection de ces deux grandes filières.
3. Une définition de l'innovation large est retenue : produit, service, organisationnel..., qu'elle soit poussée par les technologies ou tirée par les usages, et qu'il est nécessaire d'anticiper.

## REMARQUES SUR LE PARTAGE DU DIAGNOSTIC

Concernant l'emploi et la formation en général :

1. Il est nécessaire d'enrichir le diagnostic par des éléments concernant les métiers, la pertinence des parcours de formation – un rapprochement avec l'OREF (Observatoire Régional de l'Emploi et de la Formation) et la MAPREF sera effectué ;
2. une étude du travail SESSI concernant les entrées/sorties (emplois pour la période 2008-2009) est également disponible ;

Concernant l'innovation dans les PME, TPE de l'agroalimentaire :

1. l'innovation est très souvent d'ordre incrémentale voire organisationnelle. L'innovation de rupture n'est pas aussi courante que dans la filière bio santé – en revanche, les chiffres Oséo de 2009 positionnent le Nord-Pas de Calais au premier rang des régions de France (en nombre d'aides),
2. les PME conceptrices d'appareillage (micro-ondes...) et de conditionnement (traitement de l'air...) sont concernées par ce DAS,
3. la faiblesse des capitaux propres et l'insuffisance des ressources humaines pour la filière dédiées à l'innovation complètent les freins à l'innovation dans ces entreprises,
4. le diagnostic manque de données sur la création d'entreprises innovantes,
5. praticité, service, naturalité, sécurité alimentaire (optimisation des barèmes de stérilisation), qualité des aliments, excellence des process, étiquetage sont quelques uns des ressorts de l'innovation dans cette filière,
6. il faudrait compléter le diagnostic en apportant des éléments concernant la relation des PME avec les entreprises de la grande distribution (notamment les centres de décision régionaux),
7. le plan 2000 PME est également cité comme outil permettant de mobiliser les entreprises sur l'innovation.

Concernant l'innovation dans les PME, TPE de la Biologie Santé :

1. on constate un manque de logique anticipatrice dans les emplois de la filière bio santé,
2. les questions sanitaire et OGM sont importantes et l'agriculture pourrait s'appuyer sur le potentiel recherche santé,

3. un observatoire de la filière santé est en place à Eurasanté (Cofinancement Région/DREAL/LMCU) et permet de délimiter les contours du secteur santé en région – à ce titre un exercice de comptage des brevets dans la filière est en cours.

Concernant le monde académique de la recherche et de la formation :

1. si masse critique il y a, elle se situe plutôt dans le domaine de la santé et non dans l'agroalimentaire,
2. dans le dernier domaine de l'agroalimentaire il est important :
  - a. de reconfigurer le potentiel de recherche en phase avec les besoins exprimés par les industriels notamment dans les thématiques suivantes : caractérisation des ingrédients et chimie alimentaire,
  - b. de valoriser l'existant.
3. en région et dans le domaine de la santé on note 30 fois moins de chercheurs qu'en région parisienne,
4. dans le domaine de la santé, il faut identifier précisément les compétences manquantes liées aux technologies clés – par exemple les technologies d'imagerie médicale, procédés de purification et de formulation d'ingrédients - et les attirer,
5. dans les domaines agroalimentaire et santé, il faut pratiquer l'ouverture vers les sciences humaines et sociales afin de :
  - a. mieux anticiper les comportements du consommateur et les nouveaux modèles économiques de consommation,
  - b. répondre aux questions juridiques, d'éthique (consommation durable, alimentation et vulnérabilité sociale...) et de normalisation des produits (dépasser les blocages),
6. dans les domaines agroalimentaire et santé, il est important de s'inspirer des bonnes pratiques fédératives de la recherche en place dans d'autres régions (Bretagne) et mobiliser plus activement les réseaux de référence (Actia...),
7. il faut faire converger la recherche fondamentale et appliquée de l'alimentation et du traitement médicamenteux,
8. dans l'agroalimentaire et contrairement au diagnostic, il existe bien en région des formations adaptées aux besoins de compétences des entreprises de l'halieutique comme le Lycée Agricole de Boulogne/Mer.

A noter également que les participants de ce groupe de travail considèrent que l'image régionale de ce domaine d'activité stratégique n'est pas assez forte (en comparaison avec la Bretagne par exemple). Il faut mieux référencer notre territoire dans les domaines agroalimentaire et santé.

## **TRAVAUX A REALISER PAR CHACUN DES MEMBRES DU GROUPE DE TRAVAIL POUR LA PROCHAINE REUNION**

1. compléter le diagnostic au regard des différents éléments abordés en réunion, en nous communiquant vos données et autres contributions,
2. de remplir le fichier ci-joint concernant les actions que vous menez actuellement sur les thématiques santé- nutrition- et/ou alimentation,
3. de préparer d'ores et déjà des propositions pour que le DAS santé nutrition alimentation devienne incontournable au niveau européen.

## **PROCHAINE REUNION :**

**Le 29 avril 2010 – 9h30 à 12h00 au Conseil Régional Nord-Pas de Calais - Salle 3 RBC**

## Stratégie Régionale d'Innovation

### DAS Santé nutrition alimentation

#### Groupe de travail 2

### Compte-rendu de la réunion du 29 avril 2010

Chef de file : Etienne VERVAECKE, Pôle de compétitivité Nutrition Santé Longévité

#### **ETAIENT PRESENTS**

Cathy BUQUET (DRRT)  
Cécile BOGUCKI (Conseil Régional – DFP)  
Céline HERBAIN (LMCU)  
Christelle BENOUWT (Conseil Général du Nord)  
Christine CHENE (ADRIANOR)  
Christine JACQUES (CCI Arras)  
Christine USEILLE (PRES Valo)  
Elisabeth MILOT (Conseil Régional – DFP)  
Etienne VERVAECKE (Pôle NSL)  
Fabrice HOCHEDÉ (Pôle excellence agroalimentaire)  
Franck LEBRUN (DIRECCTE)  
François MATHIEU (DRAAF)  
Frédéric LEBURGUE (Conseil Régional – DRESTIC)  
Frédérique MARTIN (Certia Interface)  
Isabelle WISNIEWSKI (Conseil Régional – DAE)  
Jean-Christophe GODEST (NFID)  
Jean-Marie PRUVOT (NFID)  
Jean-Pierre BEAUMONT (Conseil Régional – DFP)  
Karine MARGERIN (Conseil Régional – DAE)  
Laurent DUPIRE (Pôle NSL)  
Michel CARPENTIER (Conseil Régional – DRESTIC)  
Michèle VIALETTE (IPL Transfert)  
Muriel MAZZUCA (DRRT)  
Olivier CHARRAS (NFX)  
Philippe SUISSÉ (Conseil Régional – DRESTIC)  
Samantha JACSON (Conseil Régional – DAE)  
Thierry MISSONNIER (Pôle Aquimer)  
Valérie LOKIETEK (CRCI)  
Virginie BESSIERE (Conseil Régional – DFP)  
Xavier JOLY (Haliomer)  
Yannick GIRY (Conseil Régional – DAE)

## ORDRE DU JOUR

Ordre du jour :

- a. rappel feuille de route du groupe de travail,
- b. validation du relevé de décisions de la première réunion du groupe de travail,
- c. compléments sur le diagnostic,
- d. inventaire des actions en cours ou à venir,
- e. propositions pour que le DAS santé-nutrition-alimentation soit incontournable au niveau européen : quels axes prioritaires et quelles actions ?
- f. éléments de conclusion.

## ACTIONS EN COURS OU A VENIR

1. les différents partenaires du groupe de travail ont communiqué 23 actions en cours ou à venir (cf. diaporama réunion),
2. d'autres actions sont à répertorier/renseigner/préciser :
  - a. Fraîcheur/qualité des produits aquatiques (Haliomer, Ulco, Aquimer, IFREMER, ACTIA, AFSSA)
  - b. Chartes de qualité-nutrition (PNNS),
  - c. Plan Bio,
  - d. Filière Bleu Blanc Cœur (Territoire avesnois, Lycée agricole du Quesnoy),
  - e. AAP santé alimentation durable (DRAAF),
  - f. Groupement qualité-nutrition Nord-Pas de Calais,
  - g. Plan régional Santé-Environnement,
  - h. Lancement d'un mastère agroalimentaire à Arras (Adrianor, Université d'Artois).

## PROPOSITIONS DE SUJETS D' ACTIONS

1. mener un état des lieux recherche académique régionale en agroalimentaire,
2. proposer pistes de thèmes et projets fédératifs de recherche sur ce sujet (ingrédients et procédés)
3. étude sur l'opportunité de créer un fond de capital investissement en alimentation et santé
4. créer un dispositif régional d'incubation d'entreprises en agro-alimentaire
5. lancement de projets structurants en bio-production
6. renforcer le financement de la maturation de projets innovants en agro et nutrition
7. renforcer et construire l'offre de formation en procédés agro, ingénierie de santé, essais cliniques, bio-production, médecine personnalisée.
8. développer des projets structurants d'envergure et transversaux,
9. développer l'ingénierie agroalimentaire dans les laboratoires de santé,
10. développer la filière bio-produits actifs, développer la recherche sur les produits transformés,
11. adosser les centres techniques à la recherche fondamentale agroalimentaire,
12. renforcer les centres techniques pour leur permettre de concilier leur activité de prestation classique et de transfert.

## REMARQUES SUR LES PROPOSITIONS DE SUJETS D' ACTIONS

1. avant d'envisager la création d'un incubateur « agroalimentaire », il faut plutôt :
  - a. renvoyer les créateurs vers les généralistes de l'accompagnement (MITI, Ruches...) pour trouver des solutions liées au management, juridique, financement...
  - b. renforcer l'expertise des centres techniques dédiés à l'agroalimentaire.

2. les produits agroalimentaires ayant une durée de vie de plus en plus courte, il faut :
  - a. accompagner les entreprises dans la mise en place de leur stratégie marketing,
  - b. fournir des « services » efficaces en renforçant la capacité d'intervention des centres techniques.

## ORGANISATION DE LA PROCHAINE REUNION DU GROUPE DE TRAVAIL

1. proposition aux participants d'une liste d'axes prioritaires,
2. poursuite de l'inventaire des actions en cours ou à venir, chaque fiche action détaillant de manière précise :
  - a. le nom de l'action,
  - b. le porteur,
  - c. le ou les objectifs,
  - d. le calendrier,
  - e. le budget ou financement,
  - f. les indicateurs de résultat.

**RAPPEL AUX PARTICIPANTS : IL EST IMPORTANT DE NOUS COMMUNIQUER RAPIDEMENT TOUTES LES PROPOSITIONS D' ACTIONS EN LIEN AVEC LA THEMATIQUE santé-nutrition-alimentation DE MANIERE A LES INTEGRER DANS LE PLAN D' ACTIONS DE LA SRI**

3. lors de la troisième réunion du groupe de travail :
  - a. un calendrier positionnera les actions,
  - b. des regroupement d'actions seront proposés et étudiés
  - c. un plan d'actions comportant les actions déclinées par axes prioritaires sera étudié et validé.

## PROCHAINE REUNION DU GROUPE DE TRAVAIL

**Le 3 juin 2010 – 9h30 à 12h00 au Conseil Régional Nord-Pas de Calais - Salle Passerelle**

## Stratégie Régionale d'Innovation

### Axe financement

### Groupe de travail 1

### Compte-rendu de la réunion du 29 mars 2010

Chefs de file : Christine SANNIER, Conseil Régional Nord-Pas de Calais et Mathieu DEFRESNES, OSEO

#### **ÉTAIENT PRESENTS**

Arnaud DUMETZ (Eurasanté)  
Bénédicte PETIT (LMCU)  
Chantal PIERRACHE (Conseil Régional - DAE)  
Christine SANNIER (Conseil Régional – DAE)  
Emeline PRUVOT (Conseil Général du Pas de Calais)  
Franck JIMENEZ (DIGIPORT)  
Frédéric LEBURGUE (Conseil Régional – DRESTIC)  
Hélène CANNARD (INOVAM)  
Isabelle PELERIN (Communauté d'Agglomération du Boulonnais)  
Jean-Christophe GODEST (NFID)  
Jean-Luc COOPMAN (CDC)  
Jean-Marie PRUVOT (NFID)  
Jean-Pierre DEBUICHE (Conseil Régional – DFP)  
Julien BOUDANI (DIGIPORT)  
Julien PAYEN (UPTX)  
Marc DESCAMPS (Lille Place Tertiaire)  
Marie-Dominique FALIGOT (Conseil Régional – DFP)  
Mathieu DEFRESNE (OSEO)  
Maude MALYSZKA (CRCI)  
Michel MARBAIX (DIRECCTE)  
Pierre ROUSSEAU (CCI Grand Lille)  
Pierre-Marie ROBERT (PRES)  
Raouti CHEHI (Euratechnologies)  
Samuel TAPIN (Euratechnologies)  
Sandrine DANSETTE (Valenciennes Métropole)  
Stéphane MEURIC (CIEL)  
Valérie BACHELET (Nord Entreprendre)  
Véronique ANSAR (CCI Nord de France)  
Vincent LECLERCQ (Pôle Images)  
Yannick GIRY (Conseil Régional – DAE)

## ORDRE DU JOUR

1. tour de table des acteurs présents
2. synthèse SRI,
3. Axes majeurs, restitution de l'atelier, comparaison avec d'autres SRI
4. composition du groupe de travail (GT), objectifs du GT et échange sur les priorités du groupe,
5. éléments de conclusion (priorités retenues, ordre du jour prochaine réunion, ...).

## PARTAGE DU DIAGNOSTIC (REMARQUES ET COMPLEMENTS)

Le financement de l'innovation en général :

1. clarifier et rendre plus accessible le dispositif de financement de l'innovation (beaucoup d'acteurs, beaucoup d'outils),
2. tous les porteurs de projets innovants doivent accéder plus facilement aux ressources (personnes, medias...) qui valideront le caractère innovant du projet, et, dans l'affirmative, expliqueront comment le financer efficacement,
3. nécessité de repérer et diagnostiquer « au plus tôt » les besoins de financement des projets innovants.

Le financement de la phase de création/amorçage de l'entreprise innovante :

1. nécessité de renforcer les moyens régionaux consacrés à l'amorçage pour accompagner les projets dans la durée (jusqu'à parfois 8-10 ans), les moyens nationaux étant positionnés sur des délais d'intervention plus courts,
2. les porteurs de projets de création d'entreprise innovante dialoguent difficilement avec les financeurs – en cause, leur manque de compétences dans ce domaine,
3. quelques grandes entreprises régionales (comme les 3 SUISES) encouragent en interne le développement de spin off,
4. les porteurs de projets de création d'entreprise innovante dans le domaine de l'économie de la connaissance ont plus besoin d'un soutien de type « salarial » (24 mois) que d'un soutien pour réaliser une prestation extérieure.

Le financement du développement de l'entreprise :

1. il faut favoriser l'augmentation des fonds propres de l'entreprise pour qu'elle puisse bénéficier de plus d'accompagnement financier et notamment quand la PME ou la TPE s'engage sur des marchés porteurs,
2. il faut développer la culture entrepreneuriale du chef d'entreprise,
3. il faut amener le dirigeant à réfléchir sur la stratégie de son entreprise et, par voie de conséquence, sur sa stratégie financière,
4. les délais de développement des projets labellisés par les pôles de compétitivité sont souvent trop longs – ils ne correspondent pas à la TPE/PME, plutôt engagée sur du très court terme,

Le financement de projets innovants non technologiques :

1. tous les projets d'innovation ne sont pas publiquement finançables - il faut également compter sur la mobilisation de financements privés,
2. il faut éviter le saupoudrage et concentrer les moyens existants sur des cibles particulières (entreprises de service à haute valeur ajoutée – SFIC ou KIBS, par exemple),
3. il faut vérifier la faisabilité juridique de nouveaux dispositifs de financement de projets innovants non technologiques (quelle définition adopter, que peut-on financer ?),
4. dans le domaine de l'économie de la connaissance, les opérateurs sont confrontés :
  - a. à des besoins de financement sur des projets de design, d'assemblage de technologies existantes...
  - b. à des besoins de labellisation publique de projets (notamment celle d'OSEO) pour rassurer les investisseurs privés– très souvent l'absence de financement public entraîne le désistement de financeurs privés.

5. est constaté également dans le domaine des TIC, qu'une demande de financement concernant un projet non technologique permet à l'entreprise, 2 à 3 ans après, de renouveler une demande de financement portant sur un projet avec risque technologique majeur,
6. l'aide ne doit pas systématiquement appeler d'autres aides - elle doit contribuer avant tout au développement de l'entreprise.
7. très peu d'entreprises sont susceptibles d'être rachetées dans notre région – en cause leur structure capitalistique « fermée ».

## PROPOSITIONS D'AXES DE REFLEXION

Les participants ont formulé des propositions méritant une réflexion plus approfondie concernant :

1. l'élaboration d'un guide papier et/ou support web positionnant pour chaque phase de d'évolution d'un projet innovant, les possibilités de son financement,
2. identifier, cartographier en région, tous les intermédiaires financiers de projets innovants,
3. le besoin d'une analyse comparative sur l'existence de dispositifs de financement de projets innovants de service (non technologique) dans d'autres régions/pays (Finlande, Canada...).

## TRAVAUX A REALISER PAR CHACUN DES MEMBRES DU GROUPE DE TRAVAIL POUR LA PROCHAINE REUNION

1. transmettre vos contributions et propositions sur le financement de l'innovation de service et notamment non technologique,
2. engager une réflexion sur comment amener le chef d'entreprise à se construire une stratégie financière afin d'avoir les fonds propres suffisants pour mieux anticiper les différentes étapes du développement de son entreprise.

## PROCHAINE REUNION

**Le 26 avril de 14h30 à 17h00 au Conseil Régional Nord-Pas de Calais - Salle 2 RE**

## Stratégie Régionale d'Innovation

### Axe financement

### Groupe de travail 2

## Compte-rendu de la réunion du 26 avril 2010

Chefs de file : Christine SANNIER, Conseil Régional Nord-Pas de Calais et Mathieu DEFRESNES, OSEO

### **ETAIENT PRESENTS**

Alain LEMAIRE (Conseil Général du Nord)  
Céline HERBAIN (LMCU)  
Chantal PIERRACHE (Conseil Régional - DAE)  
Chekib GHARBI (CITC- EuraRFID)  
Christine SANNIER (Conseil Régional – DAE)  
Fabrice GALLOO (PRN)  
François-Xavier WILLOT (OSEO)  
Heike WEBER (Conseil Régional – DFP)  
Isabelle PELERIN (Communauté d'Agglomération du Boulonnais)  
Jean-Christophe GODEST (NFID)  
Julien BOUDANI (DIGIPOINT)  
Marc DESCAMPS (Lille Place Tertiaire)  
Marie-Dominique FALIGOT (Conseil Régional – DFP)  
Mathieu DEFRESNE (OSEO)  
Maude MALYSZKA (CRCI)  
Morad ZATAR (Conseil Régional – DFP)  
Raouti CHEHI (Euratechnologies)  
Sandrine DANSETTE (Valenciennes Métropole)  
Valérie BACHELET (Nord Entreprendre)  
Yannick GIRY (Conseil Régional – DAE)

### **ORDRE DU JOUR**

1. validation des 3 axes prioritaires issus de la première réunion,
2. contributions et propositions sur le financement de l'innovation de service et notamment non technologique
3. éléments d'analyse comparative sur le financement de l'innovation non technologique,
4. comment amener le chef d'entreprise à se construire une stratégie financière afin d'avoir les fonds propres suffisants pour mieux anticiper les différentes étapes du développement de son entreprise,
5. des priorités stratégiques au plan d'actions,
6. éléments de conclusion.

## ELEMENTS DE SYNTHÈSE CONCERNANT LE FINANCEMENT DE L'INNOVATION NON TECHNOLOGIQUE

1. un diagnostic rapide a été réalisé par Euratechnologies (100 entreprises interrogées, 40 réponses). Ce diagnostic montre :
  - a. un potentiel de 61 projets non technologiques pour un besoin de 5.6M€,
  - b. l'essentiel de ces innovations portent sur des innovations d'usage, développées en interne et risquées d'un point de vue commercial – la problématique marché est ici prépondérante,
  - c. les besoins de financement concernent du temps « homme », du temps d'accès au marché, des investissements,
  - d. sur les deux prochaines années, le besoin de financement de projets d'innovation non technologique est de 92 k€ par projet – moyenne de 3.2 projets par entreprises,
  - e. sur les deux prochaines années, le besoin de financement de projets d'innovation technologique est de 140 k€ par projet – moyenne de 1.3 projets par entreprises,
2. sur ce type de projet, on constate que le risque (de marché) pris par l'entreprise est très souvent important. La question de l'évaluation et du partage de ce risque mérite d'être posée (et des solutions de financement à préciser),
3. une réflexion est en cours sur la faisabilité d'un nouvel outil financier adapté au financement de projets d'innovation non technologique et soumis au cadre réglementaire européen,
4. le rôle des structures d'accompagnement doit être amplifié et renforcé dans la définition/formalisation du caractère innovant de ce type de projet.

## L'ACCOMPAGNEMENT DU CHEF D'ENTREPRISE DANS SON ACCES AUX FONDS PROPRES/HAUT DE BILAN

1. les bases de cette réflexion portent sur le constat suivant : les entreprises en croissance (souvent mal maîtrisée) ont besoin de renforcer leur fonds propres. Une des solutions mise en avant, serait de les former très tôt à la gestion des fonds propres.
2. il est nécessaire d'orienter les chefs d'entreprises vers les intervenants régionaux impliqués pour mieux les informer et les accompagner. L'objectif est également de faire coïncider offre et demande de fonds propres,
3. le plan 2000 PME renforcera les moyens mis à disposition pour détecter des besoins de financement de projets de développement des entreprises,
4. la question du financement de la croissance externe de l'entreprise mérite également d'être posée car elle constitue une voie de développement importante de l'entreprise et fait appel à une ingénierie financière plus «simple»,
5. constats partagés en matière de post amorçage :
  - a.les dossiers sont souvent mal montés et n'incitent pas les investisseurs privés à intervenir,
  - b.la garantie d'un investisseur régional est bienvenue dans toute recherche de financement supplémentaire – l'hybridation de solutions de financement («public»/privé) est gage d'un bon financement,
  - c.il faut organiser en région les conditions de bons tours de table,
  - d.besoin de trouver un système de financement permettant de porter les tickets de 1.5 à 2M€ par projet.

## LES ACTIONS EN COURS OU A VENIR POUR MIEUX ACCOMPAGNER LE CHEF D'ENTREPRISE DANS LA MISE EN PLACE D'UNE VERITABLE STRATEGIE FINANCIERE

1. un site internet régional d'information et d'orientation sur le financement de l'entreprise sera lancé en septembre lors du Salon CREER pour appuyer le lancement de la Plateforme Régionale de Capital Investissement,

2. la Communauté d'Agglomération du Boulonnais offre aux entreprises la possibilité d'être accompagnée par un consultant et de bénéficier d'un bilan GEODE (Banque de France),
3. le réseau entreprendre propose également un appui méthodologique « financement » aux porteurs de projets – une bonne pratique à généraliser,
4. Lille Place Tertiaire met en place des cycles de formation pour des groupes d'entreprises abordant notamment la question de la mise en place d'un pacte d'actionnaires.

## **ORGANISATION DE LA PROCHAINE REUNION**

**RAPPEL AUX PARTICIPANTS : IL EST IMPORTANT DE NOUS TRANSMETTRE RAPIDEMENT TOUTES LES PROPOSITIONS D' ACTIONS (précisant objectifs, calendrier, financement, indicateurs...) EN LIEN AVEC LA THEMATIQUE « MIEUX FINANCER L'INNOVATION » DE MANIERE A LES INTEGRER DANS LE PLAN D' ACTIONS DE LA SRI**

1. La prochaine réunion sera consacrée à :
  - a. la restitution des travaux sur l'accompagnement du chef d'entreprise dans son accès aux fonds propres/haut de bilan,
  - b. aux propositions d'actions pour clarifier et optimiser le dispositif régional d'accompagnement des entreprises,
  - c. l'étude d'une proposition de plan d'actions.

## **PROCHAINE REUNION**

**Le 21 mai de 14h30 à 17h00 au Conseil Régional Nord-Pas de Calais - Salle 2 RE**

## Stratégie Régionale d'Innovation

### Axe « renforcer les pratiques de valorisation et de transfert »

#### Groupe de travail 1

#### Compte-rendu de la réunion

du 30 avril 2010

Chefs de file : Pierre-Marie ROBERT et Isam SHAHROUR (PRES)

#### ÉTAIENT PRESENTS

Arnaud FREVILLE (Conseil Régional - DG4)  
Cathy BUQUET (DRRT)  
Chantal PIERRACHE (Conseil Régional – DAE)  
Didier DARGUESSE (INPI)  
Etienne VERVAECKE (EURASANTE/NSL)  
Françoise DEPOORTER (Réseau Ruches – Réseau de la Création d'Entreprises Innovantes)  
Isam SHAHROUR (PRES)  
Jean-Christophe GODEST (NFID)  
Jean-Marie PRUVOT (NFID)  
Jean-Pierre CARTELLINI (VALUTEC-C3T)  
Jean-Pierre GUILLON (MEDEF)  
Julie BLANCKAERT (Communauté Urbaine de Dunkerque)  
Julien BOUDANI (Digiport)  
Marie-Claire BILBAULT (Conseil Régional – DAE)  
Najima MAÏZ (NFID)  
Odile NAJIH (Conseil Régional – DFP)  
Philippe DOMINO (CRCI)  
Pierre-Marie ROBERT (PRES)  
Stéphane MEURIC (Centre Innovation CIEL)  
Thomas PILLOT (SGAR/DIRECCTE)  
Virginie CHARMEROY (INSERM)  
Xavier JOLY (HALIOMER)  
Xavier POUILLE (Conseil Régional – DFP)  
Yannick GIRY (Conseil Régional – DAE)  
Yannick GIRY (Conseil Régional – DAE)  
Yves SEILLIEZ (ADITEC CEEI)

## ORDRE DU JOUR

1. tour de table des acteurs présents
2. synthèse SRI,
3. Périmètres et définition de la valorisation et du transfert de technologie
4. composition du groupe de travail (GT), objectifs du GT et échange sur les priorités du groupe,
5. éléments de conclusion (priorités retenues, ordre du jour prochaine réunion, ...).

## UNE DEFINITION DE LA VALORISATION DE LA RECHERCHE

1. « Valoriser, c'est rendre utilisable ou commercialiser les résultats, les connaissances et les compétences de la recherche », « entendu ici sous son aspect le plus large comme l'ensemble des relations entre la recherche publique et le monde économique :
  - recherche en partenariat entre laboratoires publics et entreprises ;
  - valorisation de la propriété intellectuelle ;
  - création d'entreprises issues de laboratoires publics ;
  - mobilité des chercheurs entre les secteurs public et privé.... avec un réel impact sur le monde économique et un territoire donné.

## UN SPECTRE LARGE DE LA VALORISATION DE LA RECHERCHE ET DU TRANSFERT

Il existe plusieurs modèles de valorisation de la recherche et de transfert. Le groupe de travail devra veiller à couvrir ce large spectre, en abordant notamment la question de la valorisation sous l'angle des relations entre PME et laboratoires.

## REMARQUES SUR LE DIAGNOSTIC

1. une cartographie des opérateurs régionaux de la valorisation et du transfert, centrée sur les missions ou les métiers de chacun, viendrait utilement compléter le diagnostic,
2. dans certains secteurs, les TPE sont des acteurs moteurs de l'innovation. Il faudrait travailler à une segmentation et une identification plus fine des entreprises susceptibles de collaborer avec le monde académique,
3. la valorisation de la recherche passe par des espaces de dialogues et d'échanges entre la recherche et le monde économique. Il faudrait créer ou renforcer des vecteurs tels des rencontres (clubs) chefs d'entreprises-chercheurs, des visites de démonstrateurs ou de centres techniques, en positionnant les uns et les autres autour des technologies clés,
4. le renforcement des centres techniques et le développement de capacité de faire du développement technologique dans les laboratoires sont des solutions pour améliorer les pratiques de transfert,
5. les centres techniques régionaux sont de plus en plus confrontés à la concurrence d'autres centres techniques établis ailleurs, il faut favoriser leur positionnement sur les marchés porteurs,
6. la pratique de la valorisation et le transfert nécessite des compétences de plus en plus pointues (détection, accompagnement, protection...). Il faudrait renforcer la formation des équipes ou des personnes dédiées à cette activité,
7. certains domaines de recherche ne sont pas en cohérence avec les enjeux des entreprises (exemple dans l'agroalimentaire). Il faudrait contribuer à les rapprocher,
8. les dispositifs « RH » de valorisation comme les CIFRE ou les doctorants conseil ne sont pas assez mobilisés par les entreprises.

9. la remontée des besoins des entreprises en direction du monde académique se fait difficilement et n'est pas assez structurée,
10. dans les laboratoires, il faudrait mettre en place des diagnostics PI et encourager le dépôt de brevets. C'est également en modifiant la pratique des chercheurs (passer de la publication au brevet+ publication par exemple) que les laboratoires se doteront d'une meilleure stratégie PI. Les ateliers PI organisés par Eurasanté sont à ce titre une bonne pratique à diffuser,
11. compte-tenu de la faible représentation des EPIC et EPST en région, une réflexion s'impose sur « comment attirer les organismes de recherche »,
12. les laboratoires ont besoin d'une veille adaptée, plutôt mondiale et centrée sur les domaines d'intérêts (R&D) des grands groupes.

## PROPOSITIONS D' ACTIONS

1. recensement des acteurs impliqués, champs d'action, compétences, structures, publics ciblés – diffusion de l'information à tous
2. récapituler l'ensemble des termes de la valorisation et du transfert à définir et à s'approprier de façon homogène,
3. renforcer les liens entre les Centres techniques et la Recherche
4. mise en place de Lille Nord de France valorisation et de ses 5 départements - déploiement à l'échelle régionale des actions et outils de renforcement des pratiques (sensibilisation, formations, professionnalisation de l'équipe mutualisée, optimisation de la détection, augmentation des moyens dédiés, à la maturation, maîtrise de la gestion de la PI, simplification des procédures, interfaçage opérationnel avec les incubateurs et agences de développement économique spécialisées), (bâtiment, vitrine, démonstrateurs?....)
5. rationalisation des dispositifs de valo et transfert impliquant des UMR (CNRS, INSERM, INRIA...) (MUG et DGG),
6. création ou identification d'espaces sécurisés permettant les échanges entre acteurs impliqués dans un processus de valorisation ou transfert
7. mise en place sur la base de l'expérience menée par la FUPL d'une structure de co-design et de prototypage,
8. optimisation de la gestion des plateformes technologiques et de leurs dérivés par mutualisation et centralisation de la gestion,
9. recensement des métiers de la valorisation et du transfert, des compétences disponibles, mesure des besoins, analyse des écarts et mise en place d'une stratégie concertée
10. benchmarking des dispositifs innovants utilisés en France et à l'étranger favorisant les échanges universités/écoles – entreprises,
11. mesure des indices de satisfaction des usagers et analyse des outils de communication existants et de leur pertinence,
12. lobbying pour prise en compte de l'implication des chercheurs et E/C dans les processus de valorisation et de transfert, dans leur carrière et la reconnaissance de leurs tutelles,
13. fixer des objectifs partagés, attribuer les moyens nécessaires, évaluer les résultats et impacts sur le territoire,
14. ...

## ORGANISATION DES TRAVAUX DU GT

1. un questionnaire sera envoyé à l'ensemble des partenaires du groupe de travail et aux autres opérateurs de la valorisation de la recherche de manière à procéder à une évaluation des besoins, freins, projets pour une restitution lors de la prochaine réunion (17 mai),
2. la prochaine réunion sera également consacrée à l'élaboration d'axes stratégiques prioritaires permettant de décliner des actions (objectifs, porteurs, financement, indicateurs, facteurs clés de succès...).

## **TRAVAUX A REALISER PAR CHACUN DES MEMBRES DU GROUPE DE TRAVAIL POUR LA PROCHAINE REUNION**

1. répondre au questionnaire,
2. formuler des propositions d'axes prioritaires
3. informer le groupe de travail des actions en cours ou à venir permettant de répondre à l'objectif de « renforcer les pratiques de valorisation et de transfert ».

## **PROCHAINE REUNION**

**Lundi 17 mai 2010 – Université de Lille 2 – Salle du Conseil - 14h30 – 17h00**

## L'ACTION A L'INTERNATIONAL





**LE PROGRAMME REGIONAL  
DE DYNAMISATION DES ENTREPRISES  
COMMERCIALES ET DE SERVICES**



# Convention – cadre pour la Dynamisation des Entreprises Commerciales et de Services sur la période 2009-2013

---

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le Schéma Régional de Développement Economique adopté le 24 novembre 2005 par le Conseil Régional,

Vu l'ensemble des décisions budgétaires de l'exercice 2010, adoptées jusqu'à ce jour,

Vu la délibération n° 20092309 de la Commission Permanente du Conseil Régional en date du 5 octobre 2009 relative à la convention cadre relative au Programme régional de Dynamisation des Entreprises Commerciales et de Services (P.R.D.E.C.S) ,

Vu l'avis favorable de la Commission de Développement Economique, Emploi et Nouvelles Technologies – Tourisme lors de sa réunion du 23 septembre 2009,

## ENTRE

La **Région Nord – Pas de Calais**, représentée par Monsieur Daniel PERCHERON, Président du Conseil Régional, agissant en vertu de la délibération précitée,

d'une part,

## ET

La **Chambre Régionale de Commerce et d'Industrie du Nord - Pas de Calais**, ayant son siège social, 2 palais de la bourse BP 500 – 59001 LILLE, représentée par Monsieur Léonce-Michel DEPRESZ, son Président,

d'autre part,

## IL A ETE CONVENU CE QUI SUIT :

### 1. PREAMBULE

---

La Région, L'Etat, la Chambre Régionale de Commerce et d'Industrie, les Conseils Généraux du Nord et du Pas De Calais ainsi que les partenaires du SRDE ont pour ambition de mieux accompagner les entreprises commerciales, de services aux particuliers. Il s'agit de consolider les actions existantes et de laisser place à des réponses nouvelles et innovantes spécifiquement adaptées à leurs problématiques, à leurs contraintes et ce, tout en renforçant pour les années à venir une dynamique partenariale.

Cette ambition concourt aux huit enjeux du **Schéma Régional de Développement Economique** (S.R.D.E) : la création et la transmission d'entreprises, les pôles d'excellence économique, l'innovation et la recherche, l'anticipation, l'international, les outils financiers, les technologies de l'information et de la communication et l'équilibre entre les territoires.

C'est donc dans le cadre du S.R.D.E que sont définis dans cette convention cadre les axes stratégiques autour desquels convergeront les initiatives de l'ensemble des acteurs économiques en faveur du commerce et des services.

Ce document forme le socle du **Programme Régional de Dynamisation des Entreprises Commerciales et de Services (P.R.D.E.C.S)**.

## **2. CONTEXTE DU P.R.D.E.C.S**

---

### **2.1 les chiffres clé en 2008**

La Région Nord – Pas de Calais a été marquée par de nombreuses réussites dans le domaine du commerce (13 % de l'activité de Vente à Distance européenne avec près de 200 entreprises représentant 26 000 emplois) qui lui confèrent une dimension particulière parmi les Régions européennes.

Elle compte sur son territoire :

- 35 000 entreprises commerciales et de services aux particuliers, soit 180 000 emplois
- 11 000 hôtels et entreprises dans le secteur de la restauration, soit 40 000 emplois

Par ailleurs, le territoire est marqué par des fortes disparités en terme d'équipement commercial :

- Une métropole à vocation internationale de 1,5 millions d'habitants, animée par cinq centres villes (Roubaix, Lille, Tourcoing, Villeneuve d'Ascq, Armentières) et onze centres commerciaux,
- Un réseau dense de villes moyennes animées par un centre ville et dotées de centres commerciaux : Dunkerque, Calais, Boulogne, St Omer, Hazebrouck, Armentières, Douai, Béthune, Lens, Arras, Cambrai, Maubeuge, Avesnes, Valenciennes,
- Un réseau très dense de centres villes avec des centres commerciaux ayant une zone de chalandise régionale voire (inter)nationale : Noyelles - Godault, Cité Europe, Englos, V2, et bientôt Roncq,
- Un réseau de bourgs-centres avec un tissu commercial dynamique,
- Des quartiers urbains voire des zones rurales avec un commerce en difficulté.

### **2.2 Articulation avec les autres outils du S.R.D.E**

La dynamisation des entreprises commerciales et de services s'inscrit comme un objectif essentiel de six autres volets du S.R.D.E :

- **Plan Régional de Développement de l'Artisanat (P.R.D.A)**: son ambition est d'amener la région Nord – Pas de Calais au tout premier rang national en terme de développement de l'artisanat, soit : passer de 38 000 entreprises artisanales à 55 000 et passer de 118 000 salariés à 160 000 d'ici 2013. Cet objectif sera atteint par le déploiement d'actions : des actions inscrites dans le P.R.C.T.E, un plan en faveur de la transmission d'entreprises, des actions collectives (RH +, CA +, actions export,...) ainsi que des outils financiers (avances remboursables pour la reprise d'entreprises, avances remboursables développement, fonds de garantie...).
- **Programme Régional de Création et de Transmission d'Entreprises (P.R.C.T.E)**: la priorité sera donnée à la mobilisation des actions qui permettent notamment un accompagnement en amont du projet de création ou de reprise-transmission de l'entreprise.
- **Outils financiers** : les plates formes d'initiatives locales pour la création ou la reprise d'entreprises. En 2008, 582 entreprises commerciales et 440 entreprises de services ont bénéficié d'un prêt d'honneur attribué par une Plate Forme d'Initiative Locale pour un projet de création ou de reprise.
- **Programmes Locaux de Développement Economique (P.L.D.E)** : ils traduisent la stratégie de développement économique des territoires et proposent des actions visant à soutenir le commerce et les services.
- **Plan Régional de Développement de l'Economie Sociale et Solidaire (P.R.D.E.S.S)** : il soutient les activités portant les valeurs de l'économie sociale et solidaire par exemple dans le secteur des services à la personne.

- **Pôle de compétitivité des Industries du Commerce (PICOM)** : la Région participe à ce pôle à connotation fortement technologique.

### **2.3 Bilan des partenaires**

- **Etat :**

La politique en faveur du tissu économique de proximité se décline notamment à travers la réglementation relative à l'urbanisme commercial et les mesures de promotion et de développement du commerce de proximité. Elle s'appuie sur différents services déconcentrés et outils financiers.

La réglementation relative à l'urbanisme commercial a fait l'objet d'une profonde réforme à la suite de la publication de la loi de modernisation de l'économie (LME) du 4 août 2008 et de son décret d'application n°2008-1212 du 24 novembre 2008 relatif à l'aménagement commercial. Les demandes d'équipement commercial sont désormais examinées par la Commission Départementale d'Aménagement Commercial (C.D.A.C) présidée par le préfet de département. Les projets présentés doivent impérativement être compatibles avec les dispositions des Schémas de Cohérence Territoriale (S.C.O.T). Un observatoire départemental d'aménagement commercial, également présidé par le préfet de département, a pour mission d'établir un inventaire des équipements commerciaux et d'analyser l'évolution de la répartition géographique de l'appareil commercial du département. Enfin, il est prévu l'adoption de schémas de développement commercial à valeur prospective, à l'échelle des communes, des EPCI ou des départements.

Par ailleurs, l'Etat conduit une politique active pour la promotion et le développement du commerce de proximité, secteur économique et social essentiel en intervenant dans les domaines de la création, de la transmission – reprise, du développement et du financement des entreprises commerciales et de service, afin que celles-ci contribuent plus encore à la création d'emplois et de richesses.

Elément central de cette politique, le plan national en faveur du commerce de proximité lancé en 2008 par le Secrétaire d'Etat chargé du commerce poursuit 3 objectifs :

- l'amélioration de la connaissance du commerce de proximité (observatoire national, conseil d'orientation du commerce de proximité, guide du savoir-faire sur la conduite de projet de développement du commerce, diffusion des bonnes pratiques)
- la réforme des outils de soutien aux commerces de proximité (F.I.S.A.C, EPARECA, appels à projets....)
- la valorisation du commerce de proximité (campagne de communication)

#### **Les outils financiers sont les suivants :**

a) le Fonds d'Intervention pour les Services, l'Artisanat et le Commerce (F.I.S.A.C) qui permet de financer des opérations très diverses :

- des opérations collectives de dynamisation et modernisation du commerce en milieux urbain et rural,
- des opérations de modernisation et mise aux normes de centres commerciaux, des marchés de plein air et halles,
- des opérations individuelles de modernisation du commerce en milieu rural,
- des études relatives au commerce.

En 2008, 127 projets F.I.S.A.C ont été financés en région Nord-Pas de Calais pour un montant total de 5,7 millions d'euros : dont 17 opérations urbaines, 89 opérations individuelles rurales et 21 opérations collectives de modernisation en milieu rural.

b) le Fonds Local d'Adaptation du Commerce Rural (F.L.A.C.R) : dispositif départemental mis en place en 2009, cogéré par l'Etat et les Conseils généraux, qui contribue à favoriser la création, le

développement et la transmission d'entreprises commerciales et de services localisées en milieu rural.

- **Chambre Régionale de Commerce et d'Industrie (C.R.C.I.):**

Les services Commerce des Chambres de Commerce et d'Industrie (C.C.I) comptent 50 personnes dont 38 conseillers en entreprises.

Leur action se déploie principalement, selon les priorités des C.C.I, dans des domaines suivants :

- accueil et accompagnement des créateurs et des repreneurs d'entreprises,
- soutien logistique, financier et à l'animation des unions commerciales (U.C),
- conseil individuel dans tous les domaines de la vie de l'entreprise,
- actions collectives : Démarche Qualité (2700 commerces audités de 2003 à 2009 y compris les renouvellements), Opération Commerce Eco-citoyen (800 commerçants ont signé la charte),
- participation au financement de la rénovation de magasins,
- participation à la garantie des prêts pour les entreprises en difficultés,
- participation à la gestion des centres villes,
- aide au montage de dossiers F.I.S.A.C (individuels et territoriaux),
- études d'équipement commercial,

Des actions communes sont menées avec les Chambres des Métiers et de l'Artisanat dans le cadre du P.R.C.T.E, notamment pour la transmission et la reprise d'entreprises (Opération Transcommerce-Transartisanat).

Par ailleurs, un Observatoire du Commerce a été créé par l'ensemble des CCI de la région : il gère une base de données des établissements de plus de 300 m2 (3000 points de vente) et publie régulièrement un Panorama du commerce et de la distribution du Nord-Pas de Calais.

- **Le Conseil Général du Nord :**

Il intervient sur ce secteur via plusieurs politiques: la mise en œuvre du Fonds départemental d'adaptation du commerce rural, en lien avec l'Etat ; son intervention dans le cadre du P.R.C.T.E par le conseil et l'accompagnement des futurs créateurs d'entreprises par les Boutiques de Gestion couvrant l'ensemble du territoire.

En outre, le Département participe au financement des entreprises en création par le biais des Plats formes d'Initiative Locale (prêts d'honneur), de l'Association pour le Droit à l'Initiative Economique qui aide les personnes exclues du marché du travail et du système bancaire classique mais aussi de Nord Actif (garantie de prêt bancaire). Le Département accompagne également la Chambre de Métiers et de l'Artisanat du Nord dans le cadre d'une convention principalement axée autour de l'emploi (sensibilisation des jeunes et publics en difficultés aux métiers de l'artisanat, réalisation d'études sur l'emploi...). En dernier lieu, une politique d'hébergement d'entreprises a été mise en œuvre (hôtels d'entreprises, bâtiments relais, pépinière d'entreprises...).

- **Le Conseil Général du Pas-de-Calais :**

Il axe sa politique de développement économique sur l'appui aux projets des E.P.C.I du Pas-De-Calais par le biais des Contrats Territoriaux de Développement Durable. A ce titre, il soutient l'aménagement d'infrastructures économiques destinées notamment aux entreprises artisanales et de services : création / requalification de zones d'activités et bâtiments locatifs (pépinières et hôtels d'entreprises, bâtiments relais).

Il contribue également au développement du commerce et des services dans le cadre de ses compétences (opérations de voirie départementale à proximité de zones commerciales, actions en faveur de l'insertion des publics en difficulté, intervention pour la redynamisation des bourgs-centres...) et de sa participation au P.R.C.T.E (y compris le renforcement du fonds de prêt des P.F.I.L) et au P.R.D.A (via la convention avec la Chambre de Métiers et de l'Artisanat). Avec l'Etat, il co-gère le Fonds Départemental d'Adaptation du Commerce Rural.

Par ailleurs, il soutient également le secteur de l'hôtellerie indépendante – les projets de création ou rénovation d'équipements hôteliers classés (hors chaînes).

- **Les territoires :**

Ils œuvrent notamment pour soutenir et développer le tissu économique de proximité par une amélioration de l'offre immobilière (zones d'activités, bâtiments), des démarches F.I.S.A.C ou P.L.A en cours, la mise en place de dispositifs d'interventions directes auprès des entreprises (intérêts bonifiés, subvention pour l'acquisition de matériel...), l'élaboration d'une politique de marketing territorial.

### **3. ENJEUX**

---

Ce programme vise à favoriser les conditions d'évolution du commerce et des services en poursuivant les objectifs suivants :

- 1) **maintien et développement de l'activité économique liée à ce secteur en identifiant et en s'adaptant aux évolutions sociétales (répondre aux besoins des habitants pour créer le commerce et les services du futur),**
- 2) **veiller à la cohésion et à l'équilibre territorial pour garantir une même offre de commerces et de services sur l'ensemble du territoire,**
- 3) **intégrer les préoccupations liées au développement durable comme par exemple : le maintien et le développement du lien social, la prise en compte de la protection de l'environnement et la mise en œuvre d'une gouvernance adaptée.**

### **4. OBJECTIFS**

---

Ces enjeux seront atteints par le déploiement des cinq moyens d'actions suivants :

**4.1 Construire une vision régionale cohérente des acteurs économiques en matière d'équipement commercial, en lien avec les objectifs du Schéma Régional. d'Aménagement et de Développement du Territoire (S.R.A.D.T) et avec le projet de Directive Régionale d'Aménagement sur la maîtrise de la périurbanisation:** L'objectif est d'organiser une réunion par semestre dans le cadre de la conférence permanente sur le commerce.

Cette vision permettra notamment d'assurer une cohérence d'ensemble sur le territoire en terme d'aménagement du territoire en réponse aux objectifs du S.R.A.D.T, de disposer d'une bonne visibilité des grands enjeux économiques présents et futurs afin d'avoir une approche différenciée selon les territoires.

Les actions menées dans ce cadre tiendront compte des politiques publiques nationales et du contexte réglementaire en matière d'aménagement commercial rappelés dans la partie 2.3 bilan des partenaires (rôle des S.C.O.T et de la C.D.A.C notamment).

**4.2 Soutenir la Création – Transmission – Reprise d'entreprises commerciales et de services dans le but de densifier et diversifier l'offre marchande :** (avec une augmentation en moyenne de 3 % par an)

C'est un enjeu essentiel pour l'économie régionale et locale afin d'assurer le renouvellement des générations et le développement des activités et des emplois, d'assurer la transmission des savoirs et des savoir-faire et préserver un aménagement harmonieux du territoire.

**4.3 Favoriser le développement des entreprises commerciales et de services capables de s'adapter aux évolutions constantes du marché, aux demandes des clients et à l'évolution technologique :** L'objectif est d'accompagner 4 500 entreprises d'ici 2013.

Ce défi nécessite à la fois une anticipation de l'évolution des marchés, la réalisation d'investissements courants mais également plus technologiques.

**4.4 Soutenir les territoires soucieux d'optimiser leur potentiel de développement économique :**  
(avec un objectif de 500 démarches territoriales accompagnées d'ici 2013 dont l'ensemble des territoires P.L.D.E)

Il s'agit de faciliter le maillage du territoire régional en favorisant une offre commerciale de proximité, garantissant une qualité de vie et contribuant à l'attractivité économique et à l'équilibre du territoire.

#### **4.5 Construire une politique de communication pour la valorisation du commerce et des services :**

Il s'agit de valoriser la dimension marchande de la région, de communiquer sur les projets des territoires.

### **5. MOYENS D' ACTIONS (cf.annexe 1)**

---

#### **5.1 Construire une vision régionale cohérente des acteurs économiques en matière d'équipement commercial, en lien avec les objectifs du S.R.A.D.T et avec le projet de Directive Régionale d'Aménagement (D.R.A) sur la maîtrise de la périurbanisation:**

Au-delà du contexte réglementaire existant, récemment réformé, qui confie la gestion de la planification spatiale de l'équipement commercial au niveau local (S.C.O.T et C.D.A.C), une démarche d'animation économique et commerciale a toute sa place au niveau régional. La construction d'une vision régionale cohérente des acteurs économiques de la région en matière d'équipement commercial se fera de manière privilégiée par une élaboration partenariale au sein d'une structure informelle d'observation, de concertation, d'échanges et d'information.

Cette structure, baptisée Conférence permanente du commerce, sera placée sous l'égide du S.R.D.E. Coprésidée par la Région et la C.R.CI, elle rassemblera des représentants des acteurs de la région (commerçants, représentés par des fédérations d'unions commerciales, enseignes de la distribution, territoires (via les P.L.D.E), C(R)CI, représentant du comité de pilotage de la D.R.A, Etat). Elle se réunira 1 fois par semestre et aura pour objet de :

- déterminer le bilan et les perspectives du programme présentés lors de la conférence permanente du S.R.D.E
- être une instance d'animation, d'observation et d'échanges entre les acteurs

Ces acteurs seront répartis au sein de trois comités techniques œuvrant sur :

- 1) l'équipement commercial
- 2) les démarches territoriales
- 3) les actions collectives à destination des entreprises et des unions commerciales

La première réunion de la conférence permanente sur le commerce déterminera la composition de ces comités, leur programme d'activités, leur fonctionnement. Ces éléments seront retranscrits dans une lettre de mission qui leur donnera toute légitimité pour pouvoir réaliser leur mission.

Le développement commercial trouvera sa traduction notamment autour de grands projets comme le Louvre à Lens et autour des systèmes de transport collectif pour créer des pôles d'activités et des pôles d'animation cohérents, équilibrés, complémentaires et non préjudiciables des centres – villes et quartiers (contrat A.C.E.S (Artisanat, Commerce, Entreprises de Services)).

#### **5.2 Soutenir la Création – Transmission – Reprise d'entreprises commerciales et de services dans le but de densifier et diversifier l'offre marchande :**

Le soutien au commerce et aux services se fera par le biais de la mobilisation des actions du P.R.C.T.E (accompagnement en amont du projet de création ou de reprise de l'entreprise) et du P.R.D.A (les actions collectives : action transmission, ainsi que les outils financiers : avances remboursables pour la reprise d'entreprises, avances remboursables développement ...).

#### **5.3 Favoriser le développement des entreprises commerciales et de services capables de s'adapter aux évolutions constantes du marché, aux demandes des clients et à l'évolution technologique :**

*a) les aides individuelles comprennent le :*

- Soutien à l'investissement matériel notamment avec le contrat A.C.E.S (Artisanat, Commerce, Entreprises de Services), le F.I.S.A.C (aides aux entreprises) et le F.L.A.C.R.

- Abondement au fonds de garantie pour aider les entreprises commerciales et de services à accéder au crédit bancaire

***b) les actions collectives portent sur :***

- Accompagnement à la structuration interne de l'entreprise par la réalisation d'audits: emploi, GPEC, prospection commerciale

- Développement des outils de modernisation du commerce : poursuite et intensification de la démarche qualité, usage des TIC (dispositif BOUTIC), poursuite du dispositif ARDAN (Action Régionale pour le Développement d'Activités nouvelles), démarches de développement durable, actions innovantes du Pôle de compétitivité des industries du commerce (PICOM)

- Développement de services collectifs (groupements d'achats, groupement de moyens, groupement commercial...)

- Création d'un Centre Régional de la Relation avec le Client : lieu d'observation, d'analyse, d'information, de formation, permettant d'interpréter et d'anticiper les évolutions des comportements des consommateurs et de diffuser ces informations (newsletters, site internet...).

***c) Le développement des entreprises commerciales indépendantes nécessite une mise en réseau.*** Cette mise en réseau est faite au travers des unions commerciales (UC) :

L'expérience acquise par les C.C.I montre que l'adhésion des commerçants aux actions collectives passe par des UC efficaces. Actuellement, le réseau des UC actives sur la région est insuffisant. Les actions menées par plusieurs CCI montrent que la redynamisation des UC passe par :

- la fédération des UC,

- l'emploi de salariés venant soutenir les responsables de ces UC.

L'objectif est donc de fédérer les UC et de faciliter la création de postes d'animateurs des espaces marchands en recherchant des moyens de financement qui ne relèvent pas de la politique régionale. Le bénéfice attendu est l'augmentation significative du nombre d'adhérents aux UC et du nombre de commerçants participants aux actions collectives du présent P.R.D.E.C.S.

**5.4 Soutenir les démarches des territoires soucieux d'optimiser leur potentiel de développement économique :**

Il s'agit de :

- Préserver les savoir-faire spécifiques et les identités économiques des territoires par le soutien à des démarches collectives immatérielles ou des actions expérimentales (territoires PLDE)
- Soutenir les territoires qui se lancent dans une démarche globale de revitalisation du centre ville intégrée dans un projet d'aménagement multifonctionnel du territoire par le biais notamment du F.I.S.A.C, du FEDER et des fonds territoriaux
- Accompagner l'action des animateurs des espaces marchands par un appui technique (information..) et par des actions collectives de formation, des outils de communication.

**5.5 Construire une politique de communication pour la valorisation du commerce et des services :**

Cette politique de communication reposera sur la :

- Création d'un évènement majeur biennal sur l'innovation dans le domaine marchand en lien avec le pôle de compétitivité « Industrie du commerce ». Ce sera un véritable moment de rencontre du monde du commerce et de la distribution, offrant un réel effet de levier pour les porteurs de projets, vitrine du commerce du futur mettant en valeur les innovations.
- Promotion et mise en exergue des bonnes pratiques (démarches Plan Local d'Actions, entreprises, unions commerciales...) par le biais de publications.

- Mise en réseau des commerçants s'appuyant sur une marque contribuant à les fédérer, à développer une notion d'appartenance et à les identifier auprès des consommateurs (outils de communication)
- Mise en place d'une politique de marketing territorial. Cette politique devra s'articuler avec les marques collectives régionales.

## 6. SIGNATAIRES DE LA CONVENTION - CADRE

---

La présente convention est proposée à l'initiative du Conseil Régional et de la Chambre Régionale de Commerce et d'Industrie, avec le soutien de l'Etat, du Conseil Général du Nord et du Conseil Général du Pas-de-Calais.

Leurs programmes d'actions, et les financements qui y concourent, contribueront ainsi au Programme Régional de Dynamisation des Entreprises Commerciales et de Services.

## 7. FINANCEMENT

---

Chacun des signataires s'engage à mobiliser ses crédits en faveur du commerce et des services dans le cadre de ce programme.

Les contributions financières annuelles à la mise en œuvre du P.R.D.E.C.S seront présentées annuellement. Pour l'année 2009, celles-ci sont reprises dans l'annexe 1 à titre indicatif.

Des conventions financières annuelles seront signées afin de préciser les modalités et objectifs précis des projets concernés.

## 8. SUIVI ET EVALUATION

---

Le pilotage politique de ce programme sera assuré par la conférence permanente du **Schéma Régional de Développement Economique**.

La **conférence permanente sur le commerce** sera l'instance de gouvernance du P.R.D.E.C.S et se réunira deux fois par an. Elle aura pour objet de :

- -déterminer le bilan et les perspectives du programme présentés lors de la conférence permanente du S.R.D.E
- être une instance d'animation, d'observation et d'échanges entre les acteurs

Ces acteurs seront répartis au sein de trois comités techniques œuvrant sur :

- 1) l'équipement commercial
- 2) les démarches territoriales
- 3) les actions collectives à destination des entreprises et des unions commerciales

La première réunion de la conférence permanente sur le commerce déterminera la composition de ces comités, leur programme d'activités, leur fonctionnement. Ces éléments seront retranscrits dans une lettre de mission qui leur donnera toute légitimité pour pouvoir réaliser leur mission.

## 9. DUREE

---

La présente convention – cadre est conclue jusqu'au 31 décembre 2013.

## SIGNATAIRES DE LA CONVENTION - CADRE

---

Fait à Lille, le.....en 5 exemplaires originaux

**M. Daniel PERCHERON**  
Président  
Conseil Régional Nord Pas-de-Calais

**M. Jean-Michel BERARD**  
Préfet  
Région Nord – Pas de Calais

**M. Bernard DEROSIER**  
Président  
Conseil Général du Nord

**M. Dominique DUPILET**  
Président  
Conseil Général du Pas de Calais

**M. Léonce-Michel DEPRez**  
Président  
Chambre Régionale de Commerce et d'Industrie  
du Nord Pas-de-Calais

Date de notification :

Annexe 1 :

Plan d'actions pluriannuel

	2009	2010	2011
1) <u>Construire une vision régionale en matière d'équipement commercial :</u>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Préfiguration de la mise en place de la conférence permanente sur le commerce</li> <li>- Projet Louvre à Lens (Euralens)</li> <li>- Préfiguration de la mise en place du centre de la relation avec le client</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Mise en place et tenue de deux conférences permanentes sur le commerce</li> <li>- Projet Louvre à Lens (Euralens)</li> <li>- Mise en place du centre de la relation avec le client</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Tenue de deux conférences permanentes sur le commerce</li> <li>- Projet Louvre à Lens (Euralens)</li> <li>- Centre de la relation avec le client</li> </ul>
2) <u>Soutenir la Création – Transmission – Reprise d'entreprises commerciales et de services</u>	<p><b>+ de 3 % de création – transmission et reprise d'entreprises</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- PRCTE</li> <li>- PRDA</li> </ul>	<p><b>+ de 3 % de création – transmission et reprise d'entreprises</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- PRCTE</li> <li>- PRDA</li> <li>- Abondement du Fonds de garantie pour le commerce et les services</li> </ul>	<p><b>+ de 3 % de création – transmission et reprise d'entreprises</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- PRCTE</li> <li>- PRDA</li> <li>- Abondement du Fonds de garantie pour le commerce et les services</li> </ul>
3) <u>Favoriser le développement des entreprises commerciales et de services :</u>	<p><b>100 entreprises financées</b></p> <p>a) Aides individuelles :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Mise en place du FLACR</li> <li>- FISAC</li> <li>- Mise en œuvre du contrat A.C.E.S</li> </ul> <p><b>400 entreprises accompagnées</b></p> <p>b) Actions collectives ( BOUTIC, opération qualité, démarches développement durable...)</p> <p>c) fédération des UC</p>	<p><b>200 entreprises financées</b></p> <p>a) Aides individuelles :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- FLACR</li> <li>- FISAC</li> <li>- Contrat A.C.E.S</li> </ul> <p><b>500 entreprises accompagnées</b></p> <p>b) Actions collectives ( BOUTIC, opération qualité, démarches développement durable...)</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- audits entreprises</li> <li>- Services collectifs entreprises</li> <li>- Création du centre de la relation avec le client</li> </ul> <p>c) fédération des UC</p>	<p><b>300 entreprises financées</b></p> <p>a) Aides individuelles :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- FLACR</li> <li>- FISAC</li> <li>- Contrat A.C.E.S</li> </ul> <p><b>600 entreprises accompagnées</b></p> <p>b) actions collectives ( BOUTIC, opération qualité, démarches développement durable...)</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- audits entreprises</li> <li>- Services collectifs entreprises</li> <li>- Centre de la relation avec le client</li> </ul> <p>c) fédération des UC</p>
4) <u>Soutenir les démarches des territoires :</u>	<p><b>84 démarches territoriales</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- soutien à des actions portées par des territoires PLDE</li> <li>- démarches FISAC</li> </ul>	<p><b>94 démarches territoriales</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>-expérimentation et soutien aux actions des territoires PLDE</li> <li>- démarches FISAC</li> <li>- appui technique, actions collectives et outils de communication pour les animateurs des espaces marchands</li> </ul>	<p><b>104 démarches territoriales</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>-expérimentation et soutien aux actions des territoires PLDE</li> <li>- démarches FISAC</li> <li>- appui technique, actions collectives et outils de communication pour les animateurs des espaces marchands</li> </ul>
5) <u>Construire une politique de</u>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Préfiguration des outils de</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Organisation évènementiel</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Réalisation d'un évènementiel</li> </ul>

<u>communication :</u>	communication	- Promotion de bonnes pratiques - Travail sur les outils de communication (marque...) - Marketing territorial	- Promotion de bonnes pratiques - Diffusion des outils de communication - Marketing territorial
------------------------	---------------	---	---

## Annexe 2 :

### Plan de financement 2009 (1)

	Conseil Régional	CRCI	Etat	CG 59	CG 62	FEDER	TOTAL
2) <u>Soutenir la Création - Transmission - Reprise d'entreprises commerciales et de services</u>	-PRCTE :5,4 M €  -PRDA : 2,13 M €	- PRCTE 570 000 € - hors PRCTE : 90 000 €	- PRCTE : 1,8 M €  - PRDA : 1,43 M €	-PRCTE : 629 400 €  - CMA : 120 000 €	- PRCTE : 745 200 €  - PRDA : 342 000 €	Axe 1 priorité 8 : 2,01M €	<b>15,27 M €</b>
3) <u>Favoriser le développement des entreprises commerciales et de services :</u>	- Contrat A.C.E.S : 2,2 M € - BOUTIC : 200 000 € - ARDAN : 159 227 €	- 483 000 €	-FISAC : 5 M €  -FLACR : 218 570 €	Hébergement d'entreprises : 1 M €	Za et hébergement d'entreprises : 1,2 M €  Hôtellerie : 120 000 €	Axe 1 priorité 9 : 528 571 €	<b>11,11M €</b>
4) <u>Soutenir les démarches des territoires</u>	Expérimentation territoires PRDA/ PRDECS: 300 000 €	1,19 M €				Axe 4 : 1 M €	<b>2,49 M €</b>
5)Communication	10 000 €	15 000 €					<b>25 000 €</b>
<b>TOTAL</b>	<b>10,40 M €</b>	<b>2,35 M €</b>	<b>8,45 M €</b>	<b>1,75 M €</b>	<b>2,4 M €</b>	<b>3,54 M €</b>	<b>28,89 M €</b>

(1) Les chiffres indiqués pour 2009 sont des montants estimatifs et à titre indicatif

## LE POLE D'EXCELLENCE ECONOMIQUE BTP



# Le Pôle d'excellence régional BTP

---

## I) ENJEUX STRATEGIQUES POUR LA FILIERE BATIMENT ET TRAVAUX PUBLICS EN REGION NORD – PAS DE CALAIS

---

Le Grenelle de l'environnement et ses répercussions entraînent le monde du bâtiment et des travaux publics à vivre une véritable révolution, dans un temps extrêmement court.

Les attentes des acteurs de la filière BTP sont à ce jour très fortes, et tout en tenant compte des actions des organisations professionnelles dynamiques, le champ des besoins à couvrir demeure néanmoins très vaste.

Aujourd'hui, le recours à des nouvelles solutions et technologies innovantes est donc nécessaire afin de répondre aux nouvelles attentes en matière de confort, qualité, sécurité, accessibilité et respect de l'environnement.

L'ensemble de la filière BTP qui représente environ 140 000 emplois en région est concerné. De nombreux acteurs sont et vont être impactés : entreprises intervenant en gros œuvre et structure, enveloppe extérieure, équipements techniques, aménagements et finitions, génie civil, terrassement, construction de routes, voies ferrées, travaux maritimes et fluviaux, travaux électriques, fluides, architectes, bureaux d'études, centres de recherche, centres de formation, territoires...

De plus, contrairement à l'industrie, les entreprises de BTP ne sont pas, par nature, délocalisables. L'activité ne peut se réaliser que sur place. Les entreprises se développent là où il y a des travaux, et il y a des travaux sur l'ensemble des territoires de la région Nord-Pas de Calais et de l'Eurorégion.

Il est donc aujourd'hui nécessaire d'accompagner la filière BTP dans ces évolutions. Pour cela nous devons structurer en région Nord-Pas de Calais des réponses organisées autour de trois thématiques principales :

- L'innovation
- La formation
- La structuration et le développement des entreprises et des territoires

Cette problématique est prise en compte au niveau régional à travers la création de deux pôles d'excellence régionaux complémentaires : le Pôle BTP, et le Pôle Eco-activités. Tous deux, et ce de manière complémentaire, poursuivent comme objectif, le développement de la filière BTP en Région Nord Pas de Calais. Ils s'appuient sur l'ensemble des expertises et ressources régionales.

Ceux-ci vont permettre de répondre aux besoins, en couvrant un spectre très large des problématiques du Bâtiment et des Travaux Publics :

- Le pôle d'excellence régional sur les éco - activités, dont les domaines d'intervention sont les éco-matériaux et la performance énergétique.
- Le pôle d'excellence régional BTP, axé sur le développement technologique, l'innovation, la recherche (habitat, géo-matériaux et géo-environnement).

L'accès aux futurs marchés, tout comme l'adaptation aux évolutions des marchés existants (dont ceux de la commande publique) concerne l'ensemble des acteurs, de l'accompagnement du fabricant à l'homologation de matériaux innovants et respectueux de l'environnement, à la formation des distributeurs, concepteurs, poseurs et l'information de l'utilisateur final.

C'est à ces enjeux économiques et humains que doivent répondre les deux pôles d'excellence régionaux, tout en s'appuyant sur l'ensemble des institutions et expertises de la région.

## II) STRATEGIE DU POLE D'EXCELLENCE REGIONAL « BTP »

---

Le secteur du BTP est en train d'évoluer profondément. Les innovations vont s'accélérer dans de nombreux domaines :

- **l'habitat** : nouvelles méthodes et procédés innovants pour l'amélioration des performances des logements et de la qualité des ambiances dans les constructions neuves et pour la réhabilitation du parc existant, développement de l'usage des TIC dans l'habitat...
- **géo-matériaux** : amélioration de la performance des ouvrages, l'accroissement de la sécurité, l'amélioration des propriétés des matériaux existants, nouvelles applications pour des matériaux existants, nouvelles techniques d'auscultation de complexe d'étanchéité d'ouvrage d'art, de site miniers de câbles tendus non accessibles, nouvelle méthode de calcul des ouvrages soumis à l'action du vent, de la houle ou du transport., nouvelles techniques de contrôle et de renforcement d'ouvrages...
- **géo-environnement** : nouvelles exploitations des ressources naturelles, nouveaux outils d'aide à la décision en matière de reconquêtes des espaces dégradés, de protection des milieux et des ressources et de prévention

Le pôle d'excellence régional BTP a pour sa part l'ambition de contribuer à développer en région Nord-Pas de Calais l'innovation, le développement technologique, la création d'activités des entreprises et des territoires.

Il est conçu comme une organisation permettant de faire émerger, accompagner et concrétiser des projets économiques innovants dans le secteur du BTP.

Le pôle d'excellence régional BTP va s'organiser autour de trois domaines d'action stratégiques :

- La recherche amont.
- Le développement technologique, l'innovation et le transfert.
- Le développement des entreprises et des territoires.

## 2.1 : Le développement technologique, l'innovation et recherche

Le pôle aura pour mission de faire émerger et d'accompagner l'innovation technologique des entreprises du BTP, principalement dans les domaines de la tenue au feu, de la thermique, de l'acoustique, et de la domotique.

Il s'appuiera sur un réseau :

- d'outils structurants existants en région, notamment, le CREPIM, le CRITT M2A,
- de compétences regroupées au sein du PRVIUH<sup>2</sup> depuis 2007
- de structures régionales : Nord France Innovation Développement, PRES, CIEL, ADITEC...

Le pôle mobilisera et mutualisera ainsi toute l'expertise et les moyens régionaux touchant à la recherche et au développement technologique dans ces domaines.

Cette organisation permettra aux entreprises de développer des nouveaux produits et matériaux, d'accélérer leur mise sur le marché. Un ensemble de services sera à mis à disposition :

- information et accompagnement des entreprises à l'obtention des avis techniques obligatoires et/ou volontaires pour les matériaux conventionnels
- information et accompagnement des entreprises à l'obtention du marquage CE
- Appui à la préparation des projets (recherche d'experts, centres techniques, recherche de financements...)
- Accompagnement à la démarche de dépôt de brevet
- Accompagnement à l'obtention de crédit impôt recherche
- Appui à la recherche de compétences scientifiques et technologiques...

Pour ce faire, il organisera la mise en œuvre d'un plateau de prestations technologiques à dispositions des PME et PMI et permettra ainsi de :

- mettre au point des produits, process ou services commercialisables à moyen terme, générateurs d'activités économiques et créatrices d'emploi,
- proposer des travaux collaboratifs et permettre la formation des experts de demain en génie civil et urbain (thèses, stages,..),
- permettre aux entreprises porteuses d'idées de trouver une compétence scientifique, technique,

---

<sup>2</sup> Pôle de Recherche et de Valorisation en Ingénierie Urbaine et Habitat

- permettre aux structures de recherche de valoriser leurs travaux vers les acteurs économiques (territoires, entreprises),
- Proposer aux territoires des compétences et des techniques innovantes,
- Proposer aux entreprises et laboratoires des sites d'exploitation et de mise en application des travaux sur les territoires,
- Concevoir et mettre en œuvre des démonstrateurs, prototypes...

## **2.2 L'implication des PME/PMI**

Le pôle d'excellence animera un réseau d'entreprises de la filière BTP à partir d'actions collectives. A titre d'exemples :

- ⇒ programme d'Intelligence Economique déployé par Artois Comm au bénéfice du pôle,
- ⇒ ateliers techniques et technologiques,
- ⇒ journées scientifiques,
- ⇒ management de l'innovation,
- ⇒ séances d'informations sur des thèmes d'actualité : réglementation, normalisation....
- ⇒ mise en réseau d'entreprises (projets identiques ou complémentaires),
- ⇒ organisation des missions de prospection (salons...)...

## **2.3 Le développement du capital humain – Responsabilité sociale et environnementale des entreprises**

Le secteur du BTP reste encore aujourd'hui un secteur attractif et pourvoyeur d'emplois. Concernant la formation, la déclinaison de l'accord cadre national est en cours au niveau régional. La profession est très impliquée, notamment la Fédération des SCOP du BTP, la Fédération Française du Bâtiment, la Fédération Régionale des Travaux Publics, les CAPEB 59 et 62.

Le pôle d'excellence participera aux réflexions régionales en matière de besoins de formations (initiale, continue, apprentissage, professionnelle). Il pourra aussi être le lieu d'expérimentation de nouvelles formations, notamment dans l'enseignement supérieur.

Les représentants de la profession sont en attente d'un observatoire des entreprises et de leurs besoins. Le pôle pourrait permettre de répondre à cette attente.

## **2.4 L'implication des territoires**

De nombreux territoires souhaitent intégrer la dynamique du pôle d'excellence régional BTP. Ils ont exprimé de nombreuses attentes :

Le pôle d'excellence leur proposera un accompagnement personnalisé et un appui dans :

- L'aide à l'émergence et au montage de projets d'animation économique territoriale
- L'identification et la mise en relation avec les experts et partenaires, en région et hors région
- L'appui à la communication (salon, forums, ateliers, lettres d'informations...)
- La mise à disposition et transfert des outils du pôle (cellule veille, commande publique, international, innovation, recherche, communication, intelligence économique...)

## **2.5 : La promotion de la filière, stratégie à l'échelle nationale et internationale**

Afin de valoriser la démarche et les services du pôle d'excellence régional BTP, un accompagnement communicationnel sera mise en place dès 2010 pour créer :

- une identité graphique au projet régional,
- des outils de valorisation : portail internet, stand, plaquettes, newsletter...

Le pôle d'excellence régional BTP participera également à des événements régionaux et nationaux (ex : BATIMAT, NORDBAT,...).

A l'international (actions 2010) : construction d'un programme d'information – formation :

- ⇒ Matinée d'information "Réussir à l'international"
- ⇒ Rédaction et diffusion d'une lettre de veille BTP (trimestrielle) à l'international (en lien avec CCI International),
- ⇒ Etude de marché « Potentiel de la filière BTP régional à l'international »
- ⇒ Diagnostic « Eval'Export » pour les entreprises,
- ⇒ Animation de groupements
- ⇒ Programme Intégré de Développement International (PIDI)

### III) INSTALLATION DE LA GOUVERNANCE

---

Le pôle d'excellence BTP sera structuré durant les 6 premiers mois autour :

- ⇒ D'un **comité de pilotage** qui regroupe notamment les financeurs, les organisations professionnelles, les territoires, les consulaires, des organismes institutionnels, les acteurs de la recherche, des personnalités expertes, la plate-forme de l'innovation et valorisation de la recherche, le pôle d'excellence régional éco-activités... Le comité de pilotage a en charge la définition des orientations stratégiques du pôle.
- ⇒ De plusieurs **comités techniques** en référence aux axes développés ci-dessus (Innovation, Recherche et Développement, développement des PME, Territoires ...) chargés d'élaborer le plan d'actions pluri – annuel du pôle d'excellence.

Pendant le temps de la structuration de la gouvernance du pôle, l'animation sera assurée par Artois Comm.

### IV) ENGAGEMENT COLLECTIF SUR LES MOYENS

---

La région et Artois Comm assureront le financement du pôle pendant la période de structuration de la gouvernance.

Au cours de celle-ci, la confirmation de l'engagement des financeurs potentiels sera transcrite et permettra d'établir le montage budgétaire définitif en adéquation avec les programmes à développer pour le pôle.

## POLE UBIQUITAIRE



# Projet de pôle d'excellence (VO)

---

Un projet ambitieux de création du  
**Pôle Ubiquitaire Lille Nord de France**  
**Internet du Futur**  
**Intelligence Ambiante**  
**3A : Any where, Any time, Any device**  
**Usages de demain**  
**WEB 3.0, WEB 4.0**  
**Lille Métropole Ubiquitaire**

## 1. CONTEXTE

---

- CONTEXTE REGIONAL
  - Le **SRDE** lancé depuis le 25 novembre 2005,
  - La **Stratégie Régionale à l'Innovation** initié depuis le 9 novembre 2009,
  - Une méthodologie pour les **Pôle d'Excellence** (7 Pôles labellisés à ce jour),
  - Un Pôle d'Excellence : **une stratégie, une animation, une gouvernance.**
- CONTEXTE GENERAL
  - Les entreprises du secteur des TIC sont un des plus importants « **gisements** » **identifiés de création d'emplois** qualifiés dans les années à venir,
  - Les nouvelles technologies ont permis une **augmentation de la productivité** dans tous les pays dans lesquels elles sont bien intégrées
  - Une **nouvelle vague d'innovations**, l'internet du futur, aussi vaste que ne l'a été l'internet dans les années 2000 est annoncée.

## PARTOUT DES TIC

---

- « **Le web 1.0** », l'internet statique, s'est développé rapidement à partir des années 2000.
- « **Le web 2.0** » repose non pas sur une rupture technique mais sur une approche économique fondée sur **l'ouverture, le partenariat, la coopération**, y compris avec ses clients, le changement permanent, l'individualisation du service. » (DanielKaplan).
- Selon une étude du CREDOC, **48% des actifs disposent, en 2009, d'un accès à Internet** dans le cadre professionnel, soit une progression de 9 points en un an. Près de 30% en font un usage quotidien. Le temps passé est en moyenne de 4h30 par jour.

## CAPACITE D'INNOVATION

---

- **Aucune entreprise française** n'est présente dans le classement **des 50 entreprises mondiales les plus innovantes** de BusinessWeek/BCG,
- Le 7ème « Rapport mondial sur les technologies de l'information » (avril 2008) montre que **plus un pays développe et utilise les nouvelles technologies plus il est performant**,
- Selon les estimations, nous pourrions **gagner jusqu'à 1 point de croissance** par les investissements dans les TIC.

## LA FILIERE REGIONALE

---

- Un tissu dense de **3 500 entreprises** dont beaucoup de TPE,
- Un **grand nombre de créations d'entreprises** sur des champs nouveaux des TIC comme la 3D, le E-commerce, la mobilité, ...,
- Un **grand nombre d'entreprises suiveuses** sur les technologies et leurs usages, seules 10 % des entreprises TIC considèrent l'innovation comme un facteur décisif de leur développement,
- Un **secteur structuré** autour d'acteurs très actifs comme le Pôle Régional Numérique, l'AS2I, le SYNTECH INFORMATIQUE, le GUN, ...,

## LE CONSTAT

---

- Malgré un fort investissement des acteurs publics, on peut constater une **dispersion de l'action** des structures TIC et une faible efficacité de notre intervention.
- Des pistes sérieuses d'**amélioration** existent :
  - la **coordination des structures et des stratégies**,
  - le **renforcement des liens Ecoles – Laboratoires – Entreprises**,
- le positionnement stratégique à moyen et long terme en prenant en considération les **changements structurants en préfiguration** (l'immixtion à venir de l'internet du futur ou informatique dite ubiquitaire).

## NOS ATOUTS

---

- Une **recherche** en évolution (IEMN, LIFL, IRCICA, INRIA, ...),
- Une **formation** d'excellence (Universités, Grandes Ecoles, .....),
- Des **partenaires** ouverts à la mobilisation sur des projets communs,
- Des **structures d'intermédiation** conséquentes (Nord FranceInnovation Développement, TLM-DIGIPOINT, CITC-EURARFID, PRES, CIEL, ...),
- Des zones d'activités spécialisées en cours de consolidation
- (Euratechnologies, le Parc Scientifique de la Haute-Borne, Les Ateliers Numériques,...),
- Un **secteur représentatif** en cours de structuration au travers notamment du Pôle Régional Numérique, l'AS2I, le SYNTEC, .....,
- Un **Plan Régional à l'Innovation et à la recherche** fortement
- doté et un Programme Régional à la Création et à la Reprise d'Entreprises dynamique.

## UN POTENTIEL A VALORISER

---

- La région Nord-Pas-de-Calais possède désormais l'**ensemble des atouts** pour être une région d'Europe à la pointe du domaine des Technologies de l'Information et de la Communication,
- En 2010, il existe une **opportunité pour mettre en réseau** au niveau régional l'ensemble des acteurs et dynamiser la filière «TIC»,
- **EURATECHNOLOGIES** est notamment un bâtiment donnant une aura à la filière TIC régionale à l'international.

## LE DEVELOPPEMENT DE L'INTERNET DU FUTUR

---

### • DEPLOIEMENT DU WEB 3.0 :

- L'informatique dite **ubiquitaire** ou **intelligence ambiante** ou **Web 3.0/4.0** se déploie rapidement.
- Il désigne un **environnement d'intelligence artificielle** dans lequel les ordinateurs et réseaux sont « enfouis » et « intégrés » dans le monde réel.

- L'utilisateur a **accès à un ensemble de services au travers d'interfaces distribuées** se voulant intelligentes, dont il est entouré. Ces interfaces s'appuient sur des technologies intégrées dans les objets familiers.

- **LA COMMISSION EUROPEENNE**

«*L'internet du futur va changer notre société d'une manière radicale*», a déclaré Mme Viviane Reding (ancienne Commissaire européenne chargée de la société de l'information et des médias).

«*Le Web 3.0 est synonyme d'activités commerciales, sociales et récréatives, en tout lieu et à tout moment, à l'aide de réseaux rapides, fiables et sûrs. Il met fin à la distinction entre connexions mobiles et fixes et annonce une multiplication par dix de la portée de l'univers numérique d'ici à 2015. L'Europe dispose des connaissances et des capacités de réseau nécessaires pour être à la pointe de cette évolution. Nous devons faire en sorte que le Web 3.0 soit créé et utilisé en Europe.*»

## **LA RECHERCHE REGIONALE EN AVANCE**

---

La région Nord-Pas-de-Calais dispose de **1 000 chercheurs** dans le domaine de l'intelligence ambiante. La **recherche régionale**, dans le champ de l'internet du futur permet d'envisager une importante **valorisation** de technologies innovantes pour des usages nouveaux des TIC, Dans le cadre du Grand Emprunt, le **PRES va solliciter des fonds en vue de conforter ce champ de compétences prioritaire en région.**

Ce processus va venir **conforter** le positionnement du **Pôle d'Excellence**.

## **LA STRATEGIE REGIONAL A L'INNOVATION**

---

Faire de Lille la deuxième métropole ubiquitaire derrière TOKYO ?

## **LES ENJEUX**

---

Depuis **cinq ans**, on a vu :

- La création/développement du **PICOM**,
- La création/développement du **POLE REGIONAL NUMERIQUE**,
- L'ouverture d'**EURATECHNOLOGIES**,
- La création du **CITC-EURARFID**,
- Le lancement du **Pacte Régional de Continuité Professionnelle...**,
- La mise en oeuvre de la **Stratégie Régionale à l'Innovation**.

## **POURQUOI UN POLE D'EXCELLENCE ?**

---

- Se mobiliser pour **rattraper** très rapidement notre **décalage** en matière de développement économique.
- Développer les **nouveaux usages des TIC** dans le cadre des mutations en préparation,
- **Intensifier l'innovation** pour favoriser en région le déploiement de nouvelles activités, de nouvelles entreprises, mais aussi de consolider l'existant.
- **Favoriser l'intégration des nouveaux usages des TIC** comme facteur de performance des organisations.

## LE PROJET REGIONAL

---

- Appuyer le développement de **projets structurants** :
- Le cluster sur la **sécurité/sureté**,
- Le projet **Urban Web Project**,
- L'étude d'un projet **E-CONNAISSANCE (le Louvre-Lens)**,
- D'autres projets potentiels dans le domaine social, le handicap...,
- Appuyer les projets des Pôles : **U-SHOPPING, U-transport...**,
- **EURATECHNOLOGIES** comme lieu d'impulsion de la dynamique régionale d'innovation dans les « TIC ».

## UN POLE DE L'INNOVATION

---

Les **composantes** du Pôle d'Excellence :

- La **recherche/innovation** notamment le PRES et NFID,
- La constitution de « creative group » pour imaginer les usages de demain des TIC,
- La **mise en oeuvre de projets structurants** : Sécurité/sureté, l'Urban Web Project, .....,
- La **coordination** d'acteurs favorisant le développement des TIC en région,
- Les **compétences nouvelles** des salariés,
- L'**acceptabilité** des technologies.
- L'appui à des **projets des Pôles** : U-SHOPPING, U-TRANSPORT...

## I) L'ORGANISATION DU POLE

---

- Une **gouvernance active** organisant la complémentarité des actions, un **animateur** de haut niveau,
- Les **structures conservent leurs actions actuelles**, il leur est demandé de s'impliquer dans la gouvernance du Pôle et de **structurer leurs actions** afin de permettre leur consolidation au niveau régional,
- La constitution d'un **Comité d'Orientation**.

## II) LES AXES STRATEGIQUES

---

- A) Définir une **stratégie de moyen terme** dans les TIC et rendre **attractif** le territoire régional,
- B) Constituer un **Comité d'orientation** pour préfigurer les projets du Pôle d'Excellence,
- C) Créer une **culture de l'innovation** dans les PME régionales,
- D) Conforter le **développement des PME régionales** en coordonnant les actions des acteurs TIC afin qu'elles se préparent à intégrer les différentes composantes des changements de l'internet du futur.

## A) ATTRACTIVITE DU TERRITOIRE

---

- Avoir une **image d'un territoire attractif** au niveau international, au même titre de ce qui a été fait pour EURASANTE, **en se démarquant**,
- Positionner la région Nord-Pas de Calais, notamment la Métropole Lilloise, dans **les premières régions en Europe à développer ce champ nouveau de l'internet du futur**,
- **EURATECHNOLOGIES** comme bannière régionale de l'innovation dans les TIC,
- Une **promotion, des conférences, des projets, ... de niveau international**.

## EURATECHNOLOGIES

---

- Un **lieu régional emblématique** donnant une aura à la filière TIC régionale,
- **Un an et déjà 100 entreprises innovantes**,
- Une **plateforme internationale** (Shangaï, Dubaï, Silicon Valley, ...),
- Un emplacement propice aux **échanges et à l'innovation**,

- Des **acteurs complémentaires et convergents**,
- Un **lieu d'impulsion** de la dynamique régionale dans les TIC.

## B) LE COMITE D'ORIENTATION

- a) Initier la création de « **Creative Group** » pour imaginer les usages de demain des technologies,
- b) **Préfigurer les projets** à venir du Pôle, .....
- c) **Enrichir les projets** dans l'ubiquitaire : Urban Web Project, Sécurité/Sureté, le Louvre-Lens, .....
- d) **Favoriser l'acceptabilité des usages de ces technologies** en anticipant les demandes des citoyens et de la réglementation.

### a) LA CREATIVE ATTITUDE

- **Initier des « Creative Group »** regroupant différentes typologies de personnes afin d'imaginer de nouveaux usages des TIC,
- Les laboratoires et les entreprises disposent de nombreuses technologies dont les **usages ne sont pas encore identifiés**,
- **Préfigurer** sur les champs de la connaissance, la santé, la ville, ... **les nouveaux services, usages des TIC, comportements, .....**,
- Etre sur certains sujets, où l'on possède des compétences, **en avance en Europe**.

### b) PREFIGURER DES PROJETS

- L'internet du futur va rapidement se déployer sans que l'on puisse actuellement **définir les axes de ce déploiement**.
- **Sur le champ de la connaissance** le e-learning, le p-learning, la 3D et les mondes virtuelles, l'accès à des informations en situation de mobilité, les ventes du KINDLE et de l'IPAD, ... vont modifier sensiblement les comportements et les manières d'accéder à l'information, à la connaissance, à des formations qualifiantes, .....
- **Des projets structurants seront préfigurés puis portés par le Pôle** afin d'engager de nouveaux développements des usages des TIC en région.

### c) ENRICHIR LES PROJETS

- Plusieurs projets ont été initiés dès à présent, **la sécurité/sureté, l'Urban Web Project, les technologies sans contacts, ...**,
- Le Comité d'Orientation précisera **les champs nouveaux à investiguer et les projets structurants à initier**,
- Il s'assurera de la **complémentarité des actions du Pôle avec les autres Pôles régionaux** comme le PICOM, I-TRANS, IMAGES,
- Le Comité d'Orientation fera office de **Comité Scientifique des projets**, Comité qui associera aux acteurs TIC, des chercheurs du domaine des SHS, des personnalités, ...

### d) L'ACCEPTABILITE

- Comme toutes les technologies, les **TIC sont ambivalentes** : elles offrent des **possibilités inouïes en terme d'échange** d'informations, de savoirs, de développement économique et culturel, **mais elles posent aussi un grand nombre de problèmes** politiques, juridiques, éthiques, voire socio-psychologiques.
- Il faut prendre en considération :
  - la **problématique environnementale**, le traitement en fin de chaîne des multiples composants intégrés dans les produits/services,
  - l'**interopérabilité** facteur de simplification,
  - la **sécurité** et le respect de **normes reconnues**,
  - le respect de la **vie privée**...

## C) CULTURE DE L'INNOVATION

- 10 % des entreprises TIC pensent à innover pour leur développement, l'ambition est de **passer à 30 % des entreprises qui intègrent ce facteur comme décisif de leur développement** à long terme,

- **Appuyer l'incubation, l'essaimage, la création d'entreprise**, ....pour renouveler les tissu d'entreprises,
- Le **partenariat avec STANFORD** - HEI, CENTRALE et l'EDHEC pour appuyer les PME souhaitant se doter d'une culture de l'innovation au niveau international,
- Le **tissu des entreprises innovantes** seront la richesse sur laquelle des projets, les laboratoires, les collectivités, .....pourront s'appuyer.

## **APPUYER L'INNOVATION**

---

- La SRI et le programme **J'INNOVE EN NORD-PAS DE CALAIS** structurent les acteurs en charge d'appuyer l'innovation,
- DIGIPORT/NFID : **repérer les entreprises** ayant dès à présent un **fort potentiel d'innovation**.
- DIGIPORT, CIEL et CITC-EURARFID accompagneront les PME dans leurs **relations écoles/laboratoires** afin de favoriser la recherche intégrative.
- NFID proposera des **appels à projets sur des sujets porteurs**.

## **D) LE DEVELOPPEMENT DES PME**

- Un **tissu dense de TPE et de PMI** : il faut conforter les petites entreprises afin qu'elles puissent engager des projets d'innovation puis de R&D,
- Des **champions régionaux** à conforter et à mettre en avant,
- Le Pôle Régional Numérique, l'AS2I et le SYNTECH seront les acteurs du développement des entreprises : **atteindre une taille critique pour engager plus sereinement des projets ambitieux**.

## **MIEUX APPREHENDER LES RISQUES**

---

**Accompagner** les entreprises qui veulent accélérer leur développement :

- **L'intelligence économique** dans la prise de décision stratégique,
- **Démystifier la recherche et l'innovation**,
- Favoriser **l'évolution des compétences**,
- Engager sainement un **développement à l'international**,
- **Planifier** un important **investissement**,
- Approcher les fonds de **capital développement**.

